



ACTUALITÉ

Retraites :
le 23, une étape majeure

MÉTIER

Multiplication des tâches et
référentiel national

MONDES UNIVERSITAIRES

Études de santé : du nouveau

ENTRETIEN

Jean-Claude Colliard

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 587 SEPTEMBRE 2010

e s n e s u p



DOSSIER

Pluralité des initiatives pédagogiques dans le supérieur

snes **U**.p-fsu

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 71234 Marie de Méditerranée 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 784 278 278 0004 / RCS Nouaou - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Porter le fer...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Énormes, gigantesques, exceptionnelles... les mots ne manquent pas pour qualifier les flots de manifestants qui ont défilé le 7 septembre sur tout le territoire pour défendre les retraites. Ce niveau de mobilisation, jamais atteint à cette période de l'année, illustre la prise de conscience de la population. Ce succès indéniable ouvre la voie à des suites d'ampleur, à la hauteur de la contestation populaire. Confronté à l'échec de sa politique, Nicolas Sarkozy s'enferme dans son refus de toute concertation, bafoue tant la dimension sociale de la démocratie que son engagement de ne pas revenir sur la retraite à 60 ans, et s'expose à l'explosion de la colère de toutes les franges de la population.

Le financement de la retraite à 60 ans à taux plein est possible ! Notre travail de conviction, d'explication, de déconstruction doit se poursuivre. À la veille d'administrer de nouvelles saignées dans la fonction publique, le gouvernement n'entend pas sauver notre système de retraite, mais donner des gages aux marchés financiers. La contribution des revenus financiers et bancaires, des stock-options et autres parachutes dorés, la suppression des exonérations et « niches » injustifiées à commencer par la plus scandaleuse d'entre elles le « bouclier fiscal »..., ces pistes doivent pouvoir être mises sur la table pour garantir le financement d'un système qui corrige les inégali-



Stéphane Tassel
secrétaire général

tés, notamment homme-femme. Faute de telles options, seule une minorité bénéficierait de retraites décentes.

Démocratiser l'enseignement supérieur, en rupture avec le catéchisme gouvernemental fondé sur l'excellence pour une minorité, cet objectif reste à conquérir. Lorsque la ministre effectue sa rentrée dans une classe préparatoire littéraire pour promouvoir, par-delà les filières sélectives, le concours commun ENS/HEC et une vision mercantile des

LSHS, ce n'est pas pour rapprocher les khâgnes et l'université. Pour démocratiser l'enseignement supérieur, rendre possible de nouveaux dispositifs pédagogiques, développer le lien enseignement-recherche encore insuffisant dans les grandes écoles ainsi que les synergies dans la recherche..., la première condition de rapprochement reste d'égaliser les conditions de financement et d'encadrement, le reste n'est que bavardage. **Nous sommes en capacité de faire reculer le gouvernement.** Devant des régressions aux conséquences sociales inadmissibles et face à l'acharnement du pouvoir en place à faire payer à la population, et en particulier aux plus fragiles, le prix du détournement d'une partie des richesses du pays au profit des marchés financiers, nous devons relever le défi des retraites pour nous tous, pour les générations suivantes.

En confiance, nous pouvons gagner !

ACTUALITÉ 4

- Face à la xénophobie et au racisme d'État: **informer, alerter, rassembler**
- 7 septembre : **une journée très positive** que nous poursuivons
- **Dans l'actualité de cet été**
- **Génération sacrifiée :** 15 000 lauréats des concours devant les élèves sans formation professionnelle

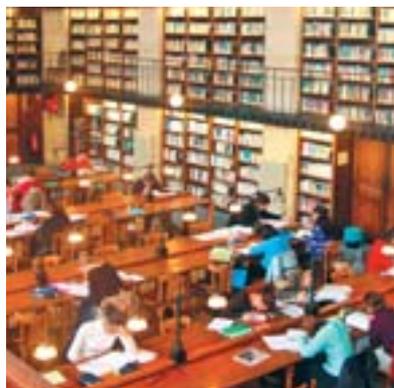
MONDES UNIVERSITAIRES 16

- **Que penser de la mise en place** de la Première Année (Commune) des Études de Santé (PAE[C]S) ?
- CNESER : Habilitations : **une parodie**
- Un **CNESER** sommé de se soumettre !
- IUT : **chevaux de Troie** de la LRU

DOSSIER 9

Pluralité des initiatives pédagogiques dans le supérieur

Le dossier de cette rentrée aborde une dimension essentielle de l'une de nos missions – celle d'enseignement – sous l'angle des pratiques pédagogiques dans le cycle licence. A côté (et solidairement) des aspects plus souvent abordés, le SNESUP est dans son rôle en stimulant dans ce champ des échanges et des confrontations. Il y est donc question des pratiques et des besoins pédagogiques, qu'ils relèvent ou non d'une logique dite « innovante », des contenus, des évaluations et examens et tout un ensemble de pratiques vivantes très loin de ce que l'on veut parfois caricaturer. [...]



© Flickr / Marion Moon

INTERNATIONAL 19

- Forum social européen : **les conditions** d'un nouveau souffle

ENTRETIEN 22

- avec **Jean-Claude Colliard**, président de Paris I

MÉTIER 23

- **Référentiel** : à consommer sans modulation

SNESUP POINT COM 24

- La **trésorerie**, garantie de l'efficacité et de l'indépendance du syndicat
- Barème des **cotisations syndicales 2010-2011**
- **Formulaire 2010-2011**
- Retour sur le **congrès de Dijon**
- **Anne Mesliand** : changement d'horizon pour la coordinatrice des publications du SNESUP



ÉPHÉMÉRIDE

23 SEPTEMBRE
Journée unitaire et inter-professionnelles de grèves et de manifestations contre la destruction de notre système de retraites.

24 SEPTEMBRE
Réunion des trésoriers des sections SNESUP

25 SEPTEMBRE
Colloque dans le cadre des 40 ans du MLF « faire et écrire l'histoire : féminisme et lutte de classes, de 1970 à nos jours »

25 SEPTEMBRE
14 h 30 : Fête de la Commune de Paris – place de la Commune de Paris 1871 – Paris – métro place d'Italie

29 SEPTEMBRE
Journée européenne d'action à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats, contre les mesures d'austérité en vigueur dans de nombreux pays européens

1^{ER} OCTOBRE
Stage SNESUP des élus dans les conseils

7 OCTOBRE
Journée mondiale du travail décent à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale
Réunion des responsables de sections et membres de la Commission Administrative Nationale

8 OCTOBRE
Commission Administrative Nationale

10 OCTOBRE
Journée mondiale contre la peine de mort

13, 14 ET 15 OCTOBRE
7^{ES} rencontres nationales de l'éducation organisées par la Ligue de l'Enseignement

DU 28 AU 31 OCTOBRE
Forum Mondial de l'Éducation à Ramallah

FACE À LA XÉNOPHOBIE ET AU RACISME D'ÉTAT

Informer, alerter, rassembler

→ par Gérard Lauton, responsable du secteur Droit et Liberté

La large mobilisation exprimée par les manifestations du 4 septembre peut faire reculer les prétentions liberticides du gouvernement et de ses relais.

Avec leurs discours xénophobes, le président de la République et ses proches ont plusieurs fers au feu : faire diversion, en même temps qu'ils aggravent la démolition sociale et juguler les mouvements qui s'y opposent en désignant des boucs émissaires et en bridant les libertés. Depuis fin 2007, leur stratégie procède d'annonces en cascade, de nouvelles lois au gré de l'exploitation émotionnelle de faits divers. En riposte, s'est créé un large front de vigilance

et d'intervention. Associations, syndicats et formations politiques associées dans le CLEJ¹ rejettent d'une même voix une société qui « démantèle l'État social et renforce sans cesse l'État pénal... », dans laquelle « le mode de régulation n'est plus social mais punitif » et où « l'outil pénal est utilisé au lieu et place de politiques sociales, sanitaires, éducatives », qui perçoit « une partie de ses enfants comme une menace... ». Fichage² extensif, abus des gardes à vue et brutalités policières, maltraitance carcérale, peines plancher,

reconductions « dans leurs pays » d'étrangers y compris européens (Roms, Roumains, Bulgares), défigurent la République et placent la France au ban de l'Europe. Le récent spectacle de bulldozers écrasant caravanes, objets personnels

et souvenirs de famille de Roms est une insulte à la France. Des milices s'en inspirent et saccagent à leur tour des campements. Cette haine, « on la retrouve chez tous les gens d'ordre » écrivait Flaubert à Georges Sand en 1867. Ne pas s'en-

gager pour y faire face expose au risque de sa banalisation. Aucun milieu n'en est exempt. En tant qu'acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, chacun de nous peut contribuer à son niveau à la tarir et à porter haut les valeurs de solidarité. Le SNESUP, qui a appelé en première ligne aux appels et manifestations d'août-septembre, invite à des initiatives audacieuses. ●

1. Comité Libertés, Égalité, Justice.

2. Dont le fameux « STIC » : Système de Traitement des Infractions Constatées.

▼
L'outil pénal est utilisé au lieu et place de politiques sociales, sanitaires, éducatives
 ▲



© Didier Chamma

SIGNEZ L'APPEL : [HTTP://NONALAPOLITIQUEDUPILORI.ORG/](http://NONALAPOLITIQUEDUPILORI.ORG/)

Indignation en France et émotion dans le monde, en témoignent des articles dans *The Independent*, *Die Tageszeitung*, *Comité ONU pour l'élimination de la discrimination raciale*, ainsi qu'au *New York Times* « En suggérant que tous les Français ne sont pas égaux devant la loi, Nicolas Sarkozy ébranle l'édifice républicain ».

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
 78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
 Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication :
 Guy Odent

Rédaction exécutive :
 Thierry Astruc, François Bouillon, Jean Fabbri,
 Gérard Lauton, Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :
 Thierry Astruc

Secrétariat des rédactions :
 Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

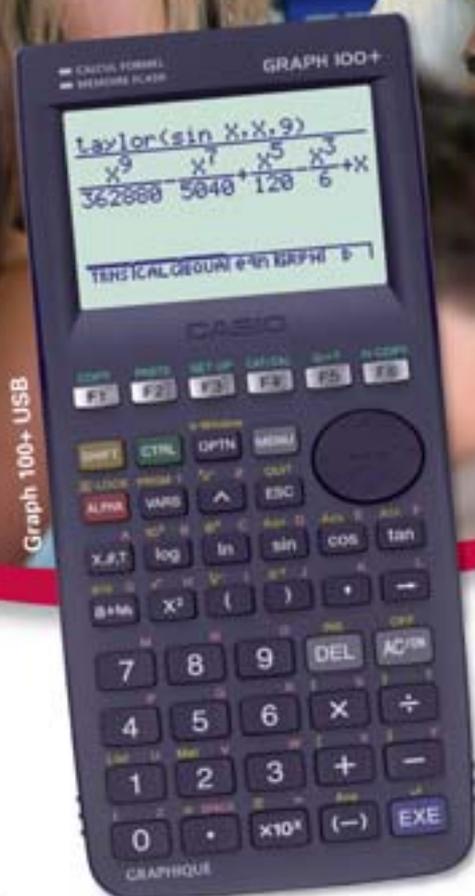
Conception et réalisation :
 C.A.G., Paris

Impression :
 SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
 Com d'habitude publicité,
 Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © Didier Chamma

Les graphiques formelles



La 1^{ère} formelle
Elle conjugue puissance et efficacité
avec une prise en main facile

La mobile évolutive
Une solution innovante dédiée
aux études scientifiques

**Des calculatrices formelles et évolutives
qui accompagnent les lycéens et les étudiants d'aujourd'hui**

7 septembre : une journée très positive que nous poursuivrons

→ par Marcel Brissaud, responsable du secteur Retraites-Retrêtés

Financer les retraites au taux plein à 60 ans, c'est défendre l'emploi. Il reste possible de faire reculer le pouvoir. L'action se poursuit avec deux mouvements forts, les 15 et 23 septembre.

Les actions et manifestations de ce 7 septembre marquent une étape importante. Il y a les appels signés par des Centrales et Fédérations syndicales, il y a les appels individuels de multiples autres associations. Le SNESUP a pris toutes ses responsabilités. Et il y a la participation massive de nombreux travailleurs et citoyens, qui, sans obligation d'adopter tel programme ou telle idéologie, ont pris conscience des problèmes et condamnent les projets gouvernementaux. Ainsi le pas collectif de ce 7 septembre ouvre la voie à de nouvelles actions.

Que tous les quatre ou cinq ans un suivi du problème des retraites ait lieu avec la participation reconnue de tous les partenaires sociaux pourrait être une bonne chose. Mais en 1994 les mesures imposées par Balladur ont détérioré les pensions de la Sécurité Sociale tandis que le ministère des Finances (circulaire Sarkozy !) bloquait l'article L16 du Code des Pensions sur l'assimilation. Puis c'est l'équipe Fillon en 2003 qui a détruit les garanties, dont le Code des Pensions, avec, en décembre 2008, des allongements, de nouvelles mises en cause (mini contributif et carrières longues, etc.). C'est un projet inadmissible que l'on voudrait nous imposer avec les 62 et 67 ans, des allongements sans limite, des baisses de pensions par l'augmentation de la durée de décote (de 65 à 67 ans) et la suppression d'avantages familiaux. Ce

ne serait pas un « sauvetage » des retraites mais une démolition accélérée d'un cadre social fondamental, y compris avec des conséquences désastreuses pour la vie économique du pays.

Nous insistons pour que ce projet soit rejeté. Nous appelons à une poursuite des mobilisations du 7 septembre sous les formes nécessaires discutées, élaborées et démocratiquement décidées par les intéressés, y compris ceux qui jusqu'à ce jour marquaient une hésitation.

▼
L'action efficace contre la crise passe par une défense active des droits sociaux et salariaux, donc des retraites, de tous les salariés
▲

Le SNESUP a déjà écrit dans la Lettre aux retraité(e)s ce qui devrait être mis sur la table.

LE FINANCEMENT DES RETRAITES AU TAUX PLEIN À 60 ANS EST POSSIBLE :

- contribution des revenus financiers et bancaires au même taux que les salaires (y compris les bonus, stock-options, parachutes dorés et autres profits, fin du bouclier fiscal des grandes fortunes) ;
- suppression des exonérations injustifiées de cotisations ;
- réforme de l'assiette des cotisations patronales tenant compte des activités des entreprises en ce qui concerne les recrutements et leurs efforts sur les salaires ;
- protection du Fonds de réserve des retraites ;
- et, pour ce qui nous concerne, respect par l'Etat de ses obligations d'employeur vis-à-vis de tous ses personnels en rétablissant les engagements fondamentaux qui validaient le Code des Pensions.

L'EMPLOI :

En repoussant l'âge de départ à 62 ans le projet Woerth-Fillon-Sarkozy créerait deux situations inadmissibles : l'aggravation sensible du chômage de milliers de jeunes, diplômés ou non, qui galèrent depuis des années et le blocage de tout salarié ou fonctionnaire qui peut souhaiter partir pour telle ou telle motivation : santé, fatigue, absence d'intérêt

2,7 millions de manifestants en France le 7 septembre.



© Didier Chamma

professionnel, besoin d'une vraie retraite.

En aggravant les conditions de décote, le projet détériore la situation des collègues dont le recrutement est de plus en plus tardif d'autant qu'il refuse la prise en compte des années de formation.

Le gouvernement veut-il que les jeunes soient massivement les premières victimes, pour que le principe de la répartition et les solidarités intergénérationnelles fondamentales dans notre société soient démolies au profit des assurances privées individuelles qui élargiraient leurs spéculations. ? Veut-il simultanément mettre les salariés du privé qui sont sans emploi dès 53 ou 55 ans dans une situation encore plus dramatique ?

L'action efficace contre la crise, qui n'est pas terminée, passe par une défense active des droits sociaux et salariaux, donc des retraites, de tous les salariés, y compris de tous les fonctionnaires, essentiels pour que s'arrêtent aussi les agressions contre le service public et, dans notre secteur, contre l'Enseignement supérieur et la Recherche.

Tous ensemble, nous préparons dès maintenant la journée nationale du jeudi 23 septembre. ●

Dans l'actualité de cet été

Élections au Conseil scientifique et aux Conseils scientifiques d'Instituts du CNRS

→ par Marc Neveu, responsable du secteur Recherche

UNE REMARQUABLE RÉUSSITE DU SNESUP ET DU SNCS : 81 ÉLU(E)S SUR 97 !

Cherchant à réduire l'influence des élus syndicaux dans les instances scientifiques, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a supprimé la représentation proportionnelle à scrutin de liste, porteuse du pluralisme des idées, et l'a remplacée par le scrutin majoritaire plurinominal à un tour, fondé sur l'individualisme des candidatures. Dans ce contexte, le SNESUP et le SNCS ont présenté des candidats en commun sur profession de foi syndicale, pour les collèges A1 et B1 (chercheurs du CNRS) et A2 et B2 (enseignants-chercheurs et chercheurs des organismes de recherche autres que le CNRS). Chaque enseignant-chercheur d'une structure labellisée (unité, équipe, institut fédératif...) était donc électeur dans les collèges A2 et B2.

En obtenant 81 des 97 sièges⁽¹⁾ pourvus dans les collèges chercheurs et enseignants-chercheurs, le SNESUP et le

SNCS réalisent un score exceptionnel (malgré le faible taux de participation). Ce score acte le travail constant et offensif de nos élus sortants contre les tentatives de démantèlement des organismes de recherche et en particulier du CNRS, la mise en concurrence des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des équipes de recherche et des personnels, la mise en péril de la démocratie et de la collégialité, des libertés scientifiques et pédagogiques et le retrait de leurs missions d'évaluation. Il traduit en outre l'implantation de nos organisations dans l'ensemble de la communauté scientifique et démontre **une représentativité incontestable** chez les chercheurs et les enseignants-chercheurs.

Ce résultat électoral est un avertissement extrêmement clair adressé à la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il constitue un désaveu cinglant des pratiques qui ignorent la communauté scientifique et notamment la représentation syndicale (par exemple Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation définie uniquement par des comités nommés et pilotés par le ministère, création des Alliances...). Il exprime



Des jeunes chercheurs comme il en faudrait davantage.

DE LA LOI LRU AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le président de l'Assemblée nationale a désigné, suite au décès de l'un d'eux, un nouveau membre de ce Conseil. Il a choisi une femme qui n'est pas totalement étrangère aux enjeux universitaires. Certes, Claire Bazy-Malaurie, présidente de chambre à la Cour des comptes, a été membre du CNÉ (Comité national d'évaluation) de 2000 à 2004. Mais surtout elle présidait jusqu'ici depuis janvier 2008, le comité de suivi de la loi LRU. Elle est présentée comme « médiatrice » au printemps 2009 pour « pour prolonger avec Valérie Pécresse, la concertation » sur le décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs. On sait bien que cette médiation fut un grand coup de bluff auquel elle se prêta avec complaisance en compagnie du SGEN.

Le boycott par le SNESUP, les puissantes manifestations de février et mars 2009 ont fait un sort à cette petite manoeuvre. Quant aux préconisations du « comité de suivi », c'est à l'opposé des revendications des personnels vers encore plus de management : un exemple, faire élire les présidents d'université par les personnalités extérieures. **Jean Fabbri**

notre détermination à lutter contre le démantèlement du CNRS, et à défendre son rôle et ses missions dans la recherche publique et une vraie coopération à égalité avec les établissements d'enseignement supérieur. Ce résultat nous engage à représenter l'ensemble de la communauté scientifique, dans la diversité de ses champs disciplinaires, sur la base de notre profession de foi largement soutenue par ce scrutin. ●

1. Au conseil scientifique du CNRS : 4 SNESUP, 4 SNCS, sur 9 sièges.

Aux conseils scientifiques d'instituts : 29 SNESUP, 44 SNCS, 2 SNTRS-CGT, 2 SNPRES-FO, 3 SGEN-CFDT sur 88.

DE NOUVELLES MÉDAILLES FIELDS



Le 19 août dernier, la médaille Fields, considérée comme le « Nobel des mathématiques » a été décernée par l'International Mathematical Union à quatre mathématiciens, un Israélien, un Russo-suédois et deux Français, Cédric Villani, professeur à l'École Normale Supérieure de Lyon, et Ngô Bao-Châu, d'origine vietnamienne, professeur à l'Université Paris XI.

Il ne faut pas oublier aussi le prestigieux prix Gauss attribué à Yves Meyer pour ses contributions majeures dans la théorie des ondelettes.



C'est ainsi l'école mathématique française qui est ainsi honorée au plus haut niveau. Elle a su proposer des formations d'excellence, au sein des ENS mais aussi des universités, et organiser un maillage de l'ensemble du territoire par des laboratoires actifs et étroitement coordonnés en réseau. Elle a aussi favorisé une politique de recrutement statutaire audacieuse qui permet notamment à de jeunes chercheurs d'explorer très tôt des voies nouvelles et privilégie encore l'originalité et le travail de fond à une politique de publication tous azimuts. Cette organisation « à la française » de la recherche présente donc des vertus, que nos hommes politiques seraient sages de ne pas oublier !

Marc Peigné, président de la 25^e section CNU (mathématiques)

Génération sacrifiée : 15 000 lauréats des concours devant les élèves sans formation professionnelle

→ par Gisèle Jean, professeur à l'IUFM de Poitiers

La réforme dite de la « mastérialisation » entre en vigueur à la rentrée 2010 créant un véritable chaos dans les établissements scolaires et dans les universités.

Phénomène inédit, le ministère a décidé de mettre en poste à la rentrée tous les néo-titulaires en poste entre 16 heures et 18 heures de cours dans le second degré avec une formation minimale et décalée en heures supplémentaires.

Pour le premier degré, la situation est différente selon chaque académie avec soit une prise de classe directe, soit une rentrée décalée. Dans tous les cas, les jeunes enseignants sont passés du statut d'étudiant préparant un concours à celui de fonctionnaire stagiaire en pleine responsabilité en classe, sans qu'une formation réelle ne leur soit dispensée. La lutte de l'an passée a permis de dégager des moyens d'accompagnement. Mais accompagner n'est pas une formation.

Avec le choix politique de supprimer un fonctionnaire sur deux, le ministère a réalisé que la rentrée ne peut s'effectuer dans des conditions acceptables, le nombre de maîtres est devenu insuffisant depuis plusieurs années. Pour tenter de cacher cet état de fait, il a décidé de mettre les lauréats de tous les concours en

▼
Face aux incertitudes de la mise en place d'une formation et à la chute du nombre de postes au concours, de nombreux jeunes hésitent à s'engager
 ▲

poste non pas à mi temps avec une formation en alternance, mais à temps plein avec quelques jours de formation.

Dans l'immédiat, c'est le désarroi des jeunes enseignants qui est visible et qui focalisent l'attention des médias. Beaucoup (avec le SNES, le SNEP, le SNEP, le SNUIPP) refusent cet état de fait, quelques-uns démissionnent.

De façon moins visible, existe une souffrance des jeunes, des difficultés pour les établissements, mais également pour les élèves (certains vont avoir des jeunes néo-titulaires puis lorsque ces derniers seront en stage, ils auront des étudiants de master en remplacement).



Sans commentaire !

hésitent à s'engager pour deux ans, voire plus dans des formations difficiles, lourdes, incertaines en termes de débouchés. Ce sont les étudiants qui doivent financer leurs études qui se trouvent en très grande difficulté.

Ce qui avait fait le succès des IUFM et permis de faire face à une crise du recrutement en 1989, c'était la mise en place d'allocations de pré-recrutement, un plan pluriannuel de recrutement et une lisibilité forte des formations, avec des moyens fléchés qui permettaient une pérennisation de la carte des formations.

La chute enregistrée des effectifs à la rentrée et, par voie de conséquence, le risque de fermeture de nombreuses formations non financées par l'université va créer une situation humaine dramatique (étudiants sans possibilité de formation, enseignants en sous service).

À long terme, c'est tout le potentiel, l'expérience de formation qui vont disparaître. Les raisons des luttes que nous avons menées il y a deux ans contre les projets du ministère sont toujours présentes. ●

Du côté de l'université, la situation est également dramatique pour les étudiants et les personnels. Face aux incertitudes de la mise en place d'une formation (contenus de formation divergents entre universités, seuil pour ouvrir les formations, stages bloqués dans l'attente de la signature des conventions avec le rectorat) et à la chute du nombre de postes au concours, de nombreux jeunes et leurs familles qui vivent la crise économique,

JURYS DE CONCOURS

Les arrêtés du 28 décembre 2009 fixant les modalités des concours externes de recrutement des enseignants de premier et second degrés éclairent le rapport au savoir du pouvoir politique. Ils ont entraîné une réaction vive des membres du jury de lettres classiques lesquels, en l'absence de la concertation demandée, ont collectivement démissionné. Le jury de l'agrégation externe de mathématiques a, quant à lui, considéré que la nouvelle épreuve « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » était complètement inadaptée au cadre du concours et a exigé sa suppression.

Les arguments utilisés par les membres du jury de lettres classiques ont valeur générale. Ils soulignent la responsabilité de ceux qui défendent une conception utilitaire de l'école pour laquelle il ne saurait être question de laisser les élèves disposer du bien le plus précieux : le temps. Du temps pour comprendre l'orthographe des mots, la grammaire d'une langue, l'évolution d'une écriture, du temps pour l'essentiel. Ils stigmatisent ceux qui ont, depuis quelques décennies, la haute main sur l'enseignement des lettres et dont les présupposés idéologiques ont des conséquences globales sur les autres disciplines, notamment en langues vivantes et en sciences où les professeurs sont bloqués dans leur progression par les lacunes abyssales des élèves en français. Conséquences également sur les cursus universitaires puisque doivent être institués des modules de rattrapage accéléré en grammaire et en orthographe pour les jeunes bacheliers. Dans leur lettre, les démissionnaires notent opportunément que, du point de vue du pouvoir, « mieux vaut que les élèves n'entendent pas trop parler de l'Athènes antique, où les hauts fonctionnaires étaient astreints à rendre compte de leur gestion, au sortir de leur charge... ».

Cette forte réaction met l'accent sur la réalité d'un système « qui ne fait qu'accroître les inégalités entre les familles et qui abandonne, sans combattre, ses principes fondateurs aux établissements privés ».

Alain Policar



Pluralité des initiatives pédagogiques dans le supérieur

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri

Le dossier de cette rentrée aborde une dimension essentielle de l'une de nos missions – celle d'enseignement – sous l'angle des pratiques pédagogiques dans le cycle licence. A côté (et solidairement) des aspects plus souvent abordés, le SNESUP est dans son rôle en stimulant dans ce champ des échanges et des confrontations. Il y est donc question des pratiques et des besoins pédagogiques, qu'ils relèvent ou non d'une logique dite « innovante », des contenus, des évaluations et examens et tout un ensemble de pratiques vivantes très loin de ce que l'on veut parfois caricaturer. En la matière, comme pour d'autres enjeux, la rigueur scientifique, le souci de combattre les inégalités culturelles et sociales peuvent fédérer très largement les collègues.

Notre dossier jette ainsi un éclairage sur le plan appelé « réussite en licence », considérablement plombé par l'absence de création d'emplois statutaires et par le refus de V. Péresse de laisser jouer au CNESER son rôle prospectif et régulateur.

Fragilité de l'innovation pédagogique dans le supérieur

→ par Marc Champesme, responsable du secteur « Formations supérieures », membre du comité de suivi licence (Commission du CNESER)

Si l'on souhaite la renforcer, il faut consacrer à l'innovation pédagogique des moyens importants. Cet effort passe par la mise en place d'une véritable formation continue.

L'innovation pédagogique n'a pas attendu le « plan pour la réussite en licence » pour se manifester dans l'enseignement supérieur français. On peut même dire qu'elle arrive encore à se maintenir – combien de temps encore ? – malgré le train de réformes régressives imposées brutalement ces dernières années aux établissements, aux personnels et aux étudiants. Tutorat, développement des cours/TD en groupes à effectif réduit et des TP, UE interdisciplinaires, semaines de prérentrée, élaboration du projet professionnel de l'étudiant, méthodologie du travail universitaire, enseignants référents, services universitaires de pédagogie, constitution d'équipes pédagogiques... autant de dispositifs connus et mis en place dans certains établissements bien avant l'arrivée de V. Pécresse au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le seul mérite que l'on peut reconnaître au « plan pour la réussite en licence » est d'avoir suscité des discussions et débats parmi les universitaires, conduisant à mettre en place ou réactiver certains de ces dispositifs. C'est à peu près dans ces termes que le comité de suivi licence a fait un premier bilan de la mise en œuvre de ce plan : lorsqu'ils ont été mis en place – car de nombreuses filières de formation n'ont pas été concernées – ces dis-

À côté de personnels plus nombreux, il faut des lieux collectifs pour le travail individuel



© Université Aix-Marseille 1-Provence

Il faut également donner une très forte impulsion en faveur de la recherche en éducation

positifs pédagogiques le furent de manière très disparate (très fortes variations d'une filière à l'autre, y compris au sein d'une même université ou d'une même UFR). De plus, le comité de suivi licence constate que cette mise en œuvre repose souvent sur les épaules de quelques enseignants et enseignants-chercheurs particulièrement motivés, mais souvent déjà à la limite du découragement devant le manque de soutien institutionnel – en premier lieu en terme de moyens humains – qu'ils subissent. Refus dogmatique de créer des emplois, dégradation de la situation sociale des étudiants, pro-

motion systématique des CPGE et grandes écoles (conduisant de fait à dévaloriser le cursus licence et à dissuader les lycéens ayant de bons résultats scolaires de s'y orienter), nouveau système de répartition des moyens survalorisant les enseignants-chercheurs « publiants » – et ignorant complètement les autres (notamment ceux s'investissant fortement dans les activités pédagogiques), nouveau statut menaçant les enseignants-chercheurs d'une modulation s'ils ne « produisent » pas suffisamment en recherche, mépris profond de tout ce qui est pédagogie de la part de nos gouvernants (illustré de façon très brutale par la réforme de la formation des enseignants et la suppression des CIES), toutes ces mesures sont autant d'entraves au développement, voire au simple maintien à son niveau actuel, de l'innovation pédagogique.

Comme nous l'avons suggéré, l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur a toujours été fragile et le restera si un effort important n'est pas fait pour la valoriser et la soutenir au niveau institutionnel. Cet effort passe notamment par la mise en place d'une véritable formation pédagogique initiale et continue pour tous les enseignants et enseignants-chercheurs, appuyée sur la généralisation à l'ensemble des universités de services universitaires de pédagogie comme il en existe déjà dans certaines universités. Cela passe aussi par une très forte impulsion en faveur de la recherche en éducation concernant l'enseignement supérieur, mais aussi par des mesures tout aussi ambitieuses au niveau structurel, notamment pour en finir avec le dualisme absurde entre universités et grandes écoles. ●



© Eric Bross-communication Lille 1

Le témoignage d'un enseignant en neurosciences

→ par Bruno Truchet, MCF de neurosciences, université de Provence

Des innovations axées sur la construction de l'argumentation et le développement de l'esprit critique qui plaident en faveur de l'évaluation de l'enseignement.

J'espère, ici, évoquer trois exemples de pratiques pédagogiques qui donnent, je pense, des résultats intéressants.

En L1 psychologie tout d'abord, j'ai pour effectif un amphî d'une centaine d'étudiants dans une option d'introduction aux neurosciences, que je partage avec plusieurs excellents collègues. Les enseignants-chercheurs sont tous confrontés, je crois, au problème du « je note, mais je ne comprends pas », notamment dans les premières années de licence. Pour contrer cela, j'aborde là aussi chaque concept par des questions aux étudiants, en précisant bien que l'essentiel de ce qu'ils devront retenir sera sur la prochaine diapo du powerpoint, ainsi que sur le polycopie qui leur est fourni. Chacun est donc libre de répondre sans peur de « manquer la dictée ». Cela est pratiqué par de nombreux collègues,



© UPMC-Pierre Kitmacher

et n'est pas forcément très novateur en soi, mais on obtient assez rapidement une participation régulière d'une bonne moitié de l'effectif, ainsi qu'une petite séance spontanée de questions autour de l'estrade à la fin du cours. Ensuite, lors d'une UE de L3 neurosciences (environ vingt étudiants), je fournis aux étudiants un polycopie reprenant des extraits de livres (en l'occurrence sur la génétique du comportement). Chacun leur tour, les étudiants doivent lire à voix haute jusqu'à atteindre une phrase particulière, signalée en italiques. Ils doivent alors expliciter le concept développé dans cette phrase, leurs camarades et moi-même complétant l'explication le cas échéant. Les avantages sont multiples : le fait de savoir qu'il faudra lire à voix haute crée un petit stress stimulant, personne ne peut véritablement être distrait, sous peine de perdre

le fil des concepts, et le temps de prise de notes est réduit au minimum. Dans le cas de disciplines pouvant susciter la polémique, l'avantage évident est de stimuler ce qui à mon avis constitue (ou devrait constituer) la clé de voute de l'enseignement supérieur : le développement de l'esprit critique.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que se situe mon troisième exemple. En L1 de biologie, les étudiants doivent choisir en début d'année un « projet », c'est-à-dire une UE à thème, telle que celle animée par un collègue et moi-même, intitulée « A la découverte du cerveau ». Là aussi, nous avons réduit la prise de notes au

minimum, et l'essentiel des enseignements se fonde sur des échanges entre les participants. Ainsi, l'une de ces séances est consacrée à un débat entre étudiants avec la consigne suivante : supposons que je sois ministre de la santé, et que je réfléchisse à la pertinence

de la pénalisation du cannabis, quels sont les arguments à retenir ? Les étudiants sont alors répartis en deux groupes « Pour » et « Contre », en fonction de leurs desiderata. Des documents diffé-

▼
Pour de nombreux collègues, l'image d'Epinal d'une université où la pédagogie est méprisée est révolue
▲

rents (scientifiques et sociétaux) sont alors fournis aux deux groupes, charge à eux de convaincre leur professeur, ce dernier arbitrant les débats et prenant parti pour l'un ou l'autre suivant la qualité de l'argument avancé. La conclusion est logiquement partagée, ce problème ne pouvant trouver réponse lors d'une séance de deux heures... Le résultat : des échanges souvent animés entre les deux groupes et pour beaucoup l'apprentissage de la construction d'une argumentation.

En conclusion, il est évident que pour de nombreux collègues et moi-même, l'image d'Epinal d'une université où la pédagogie est méprisée est révolue. Il serait donc plus que temps que l'enseignement, passionnant mais hautement chronophage, soit reconnu et valorisé. Pour cela, il me paraît indispensable que sa qualité soit (osons ce gros mot) évaluée. ●



© INSA Toulouse

Du côté des langues étrangères

→ par Jean-Michel Benayoun, directeur de l'UFR EILA (Études interculturelles de langues appliquées) de l'Université Paris-Diderot

Les centres de ressources en langues ne peuvent remplir leur fonction qu'à condition de disposer des moyens humains suffisants et de ne pas laisser dévoyer les principes de l'apprentissage des langues au profit des outils de certification.

• Une critique récurrente contre le système éducatif français porte sur l'enseignement des langues. Quel cadre les étudiants trouvent-ils dans les filières autres que celles de langues pour acquérir une réelle capacité à communiquer ?

Il faut distinguer deux types de publics : les spécialistes de langues d'une part et les spécialistes d'autres disciplines d'autre part, littéraires, scientifiques ou professions de la santé. La réponse que nous leur apportons est d'abord une réponse structurelle. L'université, après avoir procédé à une analyse des besoins d'apprentissage, adapte ensuite sa réponse en termes de formation à chaque apprenant en prenant en compte les nécessités définies par les responsables de diplômes.

Par le décret du 25 août 2005 on semble « institutionnaliser » le fait que les étudiants doivent acquérir à l'issue du baccalauréat un niveau B2, défini dans le cadre européen de référence, le CECR. Si ce niveau était réellement atteint, nous pourrions nous concentrer, dès leur première année, sur des acquis nouveaux, en relation avec les disciplines qu'ils étudient. A cet effet, plusieurs universités, dont la mienne, se sont dotées d'un certain nombre d'outils d'évaluation. Et, en fonction du résultat de l'évaluation de l'étudiant, on lui propose de parfaire ses compétences linguistiques, ou alors de s'orienter vers une formation en langue de spécialité. C'est ce principe qui prévaut à la mise en place des stratégies de remédiation. L'objectif est d'amener les étudiants le plus vite possible vers la langue de spécialité. Pour nous l'idéal est que, dès l'entrée en L3, les étudiants puissent travailler dans leur domaine scientifique.

Les statistiques, depuis la mise en place de la réforme LMD, montrent que nous avons eu raison dans notre volonté de développer les acquis de spécialité en langue étrangère, un des grands principes à l'origine de la mise en place aussi bien des formations que des centres de ressources en langues.

• Nombreuses universités se dotent de CRL (Centre de Ressources en Langues) est-ce une authentique amélioration ?

Le Centre de ressources en langues s'appuie sur deux critères fondamentaux : le premier est



que, selon nous, l'échec dans les classes de lycées est dû au manque de motivation et au manque de prise en charge par l'apprenant de son parcours de formation. Le centre de ressources, à l'inverse, propose des cursus d'auto-formation qui vont mêler, dès la première année, langue et spécialité. C'est une pédagogie complètement différente qui nécessite de gros efforts en termes de coût parce que les enseignants ne s'adressent pas à des groupes d'étudiants mais vont encadrer des étudiants en tant qu'individus, en établissant un parcours de formation, après avoir élaboré un document d'entrée en formation. Les coûts, dès lors, sont colossaux. Pour

▼
Sans accompagnement individuel, le centre de ressources ne peut pas fonctionner.

▲
Des universités vont pouvoir le faire et d'autres non

mon université, qui inscrit près de 29 000 étudiants, vous comprenez que cela ne puisse pas se faire à tous les niveaux. Avec le plan réussite en licence, nous avons développé en première année, pour tous les étudiants, l'obligation de participer à des actions d'auto-formation. C'est une pédagogie centrée sur l'étudiant dont celui-ci est acteur.

J'insiste sur le fait que le centre de ressources ne peut pas fonctionner si nous ne mettons pas en place un accompagnement individuel. Il est clair que certaines universités vont pouvoir installer les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, d'autres auront plus de mal. La balle est dans le camp du ministère.

• Les modalités instaurées pour « certifier » des niveaux de langue TOEFL, TOIC..., en particulier dans les formations scientifiques et techniques, dans les Ecoles de commerce..., ne présentent-elles pas tant sur les contenus que sur la pédagogie ? Existe-t-il d'autres voies ?

Le TOEFL et le TOEIC sont des outils de certification payants. Ils servent d'indicateurs à un moment T du niveau donné d'un étudiant. En tant qu'outils, ils ne sont pas censés infléchir la pédagogie en amont. En théorie, seulement. Dans la pratique, seul compte le score obtenu à ces tests. Et nous subissons de fortes pressions de la part des étudiants, des responsables de diplômes, de tout acteur de l'université en charge des statistiques pour mettre en place des cours de formation au TOEIC et au TOEFL. Avec le risque qui se profile de dévoyer les principes de l'enseignement et de l'apprentissage des langues au profit de ces outils de certification.

Depuis de nombreuses années je lutte pour que nous ne cédions pas aux exigences des universités étrangères, et des entreprises. La réalité fait que nos étudiants, s'ils souhaitent intégrer une université américaine, par exemple, sont obligés d'avoir un niveau donné au TOEFL. S'ils ne l'atteignent pas, ils ne pourront pas être retenus. Nous organisons, par conséquent, des formations pour préparer ces tests. L'enseignant que je suis, est choqué quand l'outil financier pilote l'enseignement. Cependant la pragmatique que je suis se sent obligé de le faire. Je le regrette. ●

**Propos recueillis par
Carmen Alava et Jean Fabbri**

Trop d'occasions ratées pour améliorer la réussite des étudiants

→ par Azwaw Djebara, élu UNEF au CNESE depuis 2008

Faute de volonté politique et de moyens humains, les mesures annoncées en 2007 ont produit fort peu d'effets positifs.

Depuis l'arrivée de Valérie Pécresse à la tête du ministère de l'enseignement supérieur en 2007, un volontarisme politique a été affiché concernant la réussite des étudiants dans les premiers cycles. Cela s'est matérialisé à la fin de l'année par l'annonce de la mise en place du plan « réussir en licence ». Plan dont l'objectif était de faire évoluer la pédagogie dans les premiers cycles universitaires pour permettre la réussite de tous et atteindre l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. Des mesures phares avaient été annoncées par la ministre elle-même avec pour objectifs :

- d'augmenter de 5 heures le volume horaire des filières de lettres et sciences humaines ;
- d'augmenter la part des cours en petits groupes ;
- de mettre en place un suivi individualisé des étudiants ;
- de mettre en place des licences pluridisciplinaires ;
- de permettre de meilleures réorientations pour les étudiants en échec.

Trois ans plus tard, la réalité n'a que très peu changé dans les universités. L'absence de recrutement d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs à hauteur des besoins a rendu inopérant le plan « réussir en licence ». Comment augmenter le nombre d'heures de cours, celui de cours en petits groupes à taux d'encadrement constant ? Comment mettre en place un véritable suivi individualisé des étudiants à taux d'encadrement constant ?

La conception des cours est de plus en plus chronophage



© DR



© Françoise Class-Paris 12

Des besoins documentaires encore inégalement satisfaits

La mise en place de mesures pédagogiques s'est heurtée à un deuxième obstacle : l'absence de pilotage national par le ministère. Le dogme du « laisser-faire » délivré aux universités a conduit à une application hétérogène selon les universités des mesures phares.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- seules 32 % des universités ont augmenté leur volume horaire ;
- moins de 28 % ont augmenté la part de leurs cours en petits groupes ;
- seules 40 % ont prévu de développer les parcours pluridisciplinaires.

L'absence d'évolution notable des pratiques

pédagogiques des universités se ressent quotidiennement pour les étudiants. L'échec massif reste notre quotidien ! Face à cette situation intolérable, il est urgent que l'ensemble des acteurs concernés (étudiants, enseignants, responsables politiques) fassent à nouveau de la réussite de tous à l'université, une priorité. Une révolution pédagogique est nécessaire ! La pluridiscip-

plinarité doit être développée en première année pour permettre une spécialisation progressive des étudiants et éviter le fossé entre le secondaire et le supérieur. Les contenus de formations doivent évoluer pour qu'un équilibre soit trouvé entre la formation

théorique et la formation pratique. Les cours en petits groupes doivent être le mode principal de transmission du savoir en première année. Le mode d'évaluation des étudiants doit changer. Les modalités de contrôle des connaissances doivent favoriser la progression des étudiants

Les modalités de contrôle des connaissances doivent favoriser la progression des étudiants et, pour cela, il faut mettre fin à l'examen sanction en développant le contrôle continu

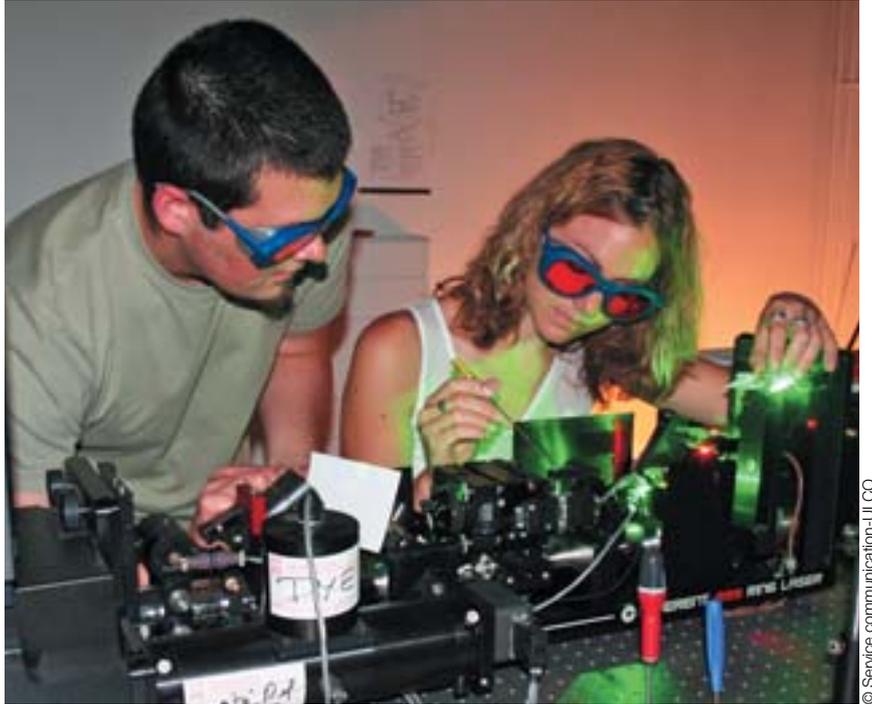
et, pour cela, il faut mettre fin à l'examen sanction en développant le contrôle continu. Toutes ces évolutions ne pourront être possibles que par un engagement politique et financier important. Il faudra rompre avec la politique de Valérie Pécresse marquée par l'absence de recrutement et le désengagement politique vis-à-vis des premiers cycles universitaires. ●

Comment enrayer la baisse des effectifs dans les filières scientifiques

→ par Dominique Barbolosi, MCF de mathématiques, université Paul-Cézanne

Le rôle irremplaçable de l'université dans la formation des futurs scientifiques.

L'enseignement des sciences a toujours posé des problèmes, mais actuellement nous constatons une recrudescence de la désaffection des étudiants pour les études scientifiques, notamment en mathématiques, qui se traduit par une baisse drastique du nombre d'inscrits dans les universités. Parmi les raisons avancées pour expliquer cette chute des effectifs, on retrouve souvent l'opposition entre les méthodes d'enseignements dispensées en classes préparatoires et dans les universités. Récemment encore, Valérie Péresse présentait l'université comme une machine à échec en incitant les néo-bacheliers à s'inscrire en classe préparatoire. Chacun est capable de comprendre l'origine de la réussite des classes préparatoires : un recrutement sélectif des étudiants, des moyens accrus par rapport à l'université, en particulier l'organisation d'interrogations orales (« colles ») hebdomadaires et un corps d'enseignants choisis sur des critères élitistes dont la mission est exclusivement consacrée à la préparation de leurs élèves au concours des différentes écoles d'ingénieurs. Néanmoins, il est essentiel de faire savoir que l'université offre un cadre exceptionnel d'apprentissage de la démarche scientifique, principalement par son lien direct avec le monde de la recherche. Contrairement à ce que pensent implicitement certains acteurs de la vie politique, sa disparition causerait des dommages irréversibles dans la formation des futurs scientifiques. Je ne prendrai comme exemple que l'expérience des « stages hippocampe », initiés par l'IREM de Marseille, qui prouvent que la coopération entre chercheurs et enseignants peut aboutir à de nouvelles pistes d'enseignements qui connaissent beaucoup de succès auprès de lycéens et étudiants issus de milieux sociaux divers. L'analyse de la réussite de ce type d'activité montre sans équivoque que cela est dû à une approche plus heuristique, privilégiant la compréhension de la genèse des idées par rapport à une technicité souvent excessive, source de blocage pour de nombreux élèves. En outre, ces activités permettent de voir certaines applications concrètes des mathéma-



© Service communication-ULCO

tiques dans divers domaines, ce qui en outre permet de répondre à une attente bien légitime, couramment exprimée : « Les mathématiques à quoi ça sert ? »

Force est de constater qu'actuellement, quel que soit le système, nos enseignements sont devenus très synthétiques et connaissent les mêmes carences en termes d'innovation pédagogique. Les classes préparatoires, en raison de leurs objectifs ciblés sur les concours, et l'université en raison du fait que la carrière d'un enseignant-chercheur se bâtit quasi-exclusivement sur les résultats de ses recherches. Pourtant, malgré des moyens très réduits, un travail immense a déjà été accompli, notamment dans les IREM. L'expérience « Hippocampe » est une parmi beaucoup d'autres qui montrent qu'il existe de nombreuses voies pédagogiques très prometteuses, à ce jour ignorées par les décideurs politiques préférant opter pour des stratégies fondées sur quelques arguties simplistes. Ainsi, de vraies solutions existent pour lutter substantiellement contre la fuite et l'échec de nos étudiants, et elles sont à

notre portée. Elles ne consistent certainement pas à opposer les différents acteurs du système éducatif mais au contraire à les fédérer en mutualisant les diverses compétences disponibles. Evidemment, il faudra avoir le courage d'équiper et répartir les moyens alloués entre les étudiants des classes préparatoires et de l'université, et de revaloriser les activités d'enseignements dans la carrière des universitaires. ●

▼
L'université offre un cadre exceptionnel d'apprentissage de la démarche scientifique, principalement par son lien direct avec le monde de la recherche
▲



© Université Toulouse 1

L'enseignement supérieur : une terre à défricher pour la recherche pédagogique

La recherche pédagogique doit être mise au service de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

→ par Marie-Claude Derouet, MCF UMR Éducation et Politiques, INRP

L'essor de la recherche en éducation est lié en France au projet de démocratisation des études issu dans les années 1960 du plan Langevin-Wallon. En 1965, l'Institut pédagogique national crée un service de recherche – ancêtre de l'INRP – qui reçoit commande de « collèges expérimentaux » pour déterminer les conditions d'accueil de tous les enfants dans le secondaire et d'importants moyens de recherche – dont des enseignants avec des décharges de service allant jusqu'au mi-temps. De même, en 1967, les sciences de l'éducation sont constituées en discipline universitaire.

Cet accompagnement du projet politique par la recherche ne s'est pas poursuivi : la réflexion sur l'ouverture des lycées à partir de l'objectif « 80 % d'une génération au niveau du bac » a été insuffisante. Malgré des travaux comme ceux du CNAM, le mot d'ordre européen de formation tout au long de la vie n'est pas accompagné de recherches sur la formation des adultes, à la hauteur des enjeux.

Depuis vingt ans, les intérêts de la recherche se déplacent vers le supérieur mais sans lien avec le projet de démocratisation. Relayé par les organisations internationales et la commission européenne, ce mouvement est maintenant dominant. La sociologie des organisations qui s'intéressait aux fonctionnements universitaires s'est renforcée avec l'introduction du nouveau management



Une partie de l'équipe de l'INRP il y a quelques années

© INRP

public. La mise en place du Processus de Bologne a été suivie avec attention. En France, l'étude des grandes écoles et des classes préparatoires est désormais un objet couramment travaillé. En revanche, il existe fort peu de réflexion sur les pratiques d'enseignement, l'accompagnement et le soutien pour prévenir les difficultés des étudiants, l'éventuelle reformulation des contenus, l'utilisation des TICE... Depuis deux ou trois ans pointent le suivi et l'évaluation des dispositifs d'orientation lors de la transition entre le lycée et le supérieur puis la construction des parcours des étudiants.

La pédagogie universitaire est peu développée au plan international, ce qui tient aussi aux réticences du milieu universitaire lui-même. Les réflexions menées dans les pays anglo-saxons portent sur l'adaptation de l'enseignement universitaire à la massification. En Europe, mais peu en France, l'apprentissage et l'enseignement à l'université sont abordés par l'évaluation des effets de Bologne et du passage au LMD. Des études sont conduites sur la mise en œuvre du cadre européen des

compétences en langues, sur l'impact de la gestion du système ECTS dans les départements, sur les situations d'apprentissage et d'enseignement vécues par les étudiants au cours de leur scolarité. L'introduction du E-Learning est réfléchi en termes de diversification

du temps de travail des étudiants et des professeurs, de changements des savoirs transmis et des pratiques pédagogiques. Enfin, de plus en plus, le rôle de l'enseignement supérieur est étudié dans la promotion d'une formation tout au long de la vie et l'amélioration des compé-

tences des jeunes et des adultes.

Les difficultés des universités appellent en France une commande politique en direction de la recherche. C'est une des directions que l'ANR devrait prendre en compte. Depuis quelques années les compétences de l'INRP se sont étendues aux formes d'enseignement postbaccalauréat et à la formation tout au long de la vie. L'expérience acquise par cet institut dans l'accompagnement des acteurs de terrain devrait être mise au service de la démocratisation de l'enseignement supérieur. ●

▼
La pédagogie universitaire est peu développée au plan international, ce qui tient aussi aux réticences du milieu universitaire lui-même
▲



Que penser de la mise en place de la Première Année (Commune) des Études de Santé (PAE[C]S) ?

→ par Jean-Philippe Vuillez, praticien hospitalier, médecine nucléaire, CHU Grenoble

Les aspects positifs de la réforme ne suffisent pas : de profondes rénovations restent nécessaires.

Le 6 septembre prochain, la première année des études de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique va connaître un profond changement. Jusqu'ici, les bacheliers s'inscrivaient soit en médecine, et à l'issue de la première année passaient un concours donnant accès selon le classement aux études de médecine, d'odontologie, ou de sage-femme, soit en pharmacie avec également un concours. Dorénavant, ils s'inscrivent en PAES. Les enseignements sont communs pour la plupart, mais il existe quatre filières individualisées. Les étudiants s'inscriront, à l'issue du S1, dans une ou plusieurs filières et passeront les concours correspondants, donnant accès aux places, limitées par *numerus clausus*, dans les cursus de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique. Cette réforme, mise en place dans la précipitation, pour des raisons plus liées à des impératifs politiques que pédagogiques, présente cependant des aspects positifs. En obligeant les quatre filières à mutualiser leur approche pédagogique, elle donne l'occasion de revoir les objectifs d'enseignement et de poser les fondements d'une culture commune. Notre expérience à Grenoble, où nous avons anticipé cette réforme d'une année, a été accueillie favorablement, tant par les enseignants que par les étudiants. Il importe toutefois de souligner que si le changement a été réalisé aisément, c'est en raison de l'existence d'une réflexion préalable. L'expérience n'est donc pas nécessairement extrapolable.

Il est difficile de penser des cursus de formations aussi professionnalisants sans réfléchir à leur finalité, c'est-à-dire au problème sociétal du système de soins et de la santé

LES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPÉRIENCE GRENOBLOISE

Notre réforme pédagogique a consisté à inverser la séquence d'apprentissage. Au lieu de laisser les étudiants peiner sur des notes prises tant bien que mal dans des amphis bondés, et sans retour vers les enseignants, le rôle de ces derniers a été de remettre les cours en perspective. Désormais enregistrés sur DVD, il est demandé aux étudiants de les travailler selon un calendrier précis et contraignant. Il leur revient ensuite de rencontrer les enseignants par groupes raisonnablement « petits » où ils reçoivent des réponses aux questions qu'ils ont pu formuler auparavant sur un site dédié. L'étudiant a donc une attitude active et l'en-

seignant se consacre utilement à hiérarchiser les concepts.

Enfin, la clef de voûte de notre réforme reste la mise en place d'un tutorat supervisé par les enseignants, ayant pour objectif une préparation docimo-

logique rationnelle au concours. Cela a permis de diminuer le caractère impérieux du recours aux officines privées. Nous avons la satisfaction, après cinq ans de pratique, de constater que les contenus de première année sont moins oubliés et que les étudiants bénéficient d'une plus grande égalité des chances (moindre poids de la catégorie socio-professionnelle des parents comme facteur de réussite aux concours).

UN NUMERUS CLAUSUS AUX EFFETS PERVERS

Reste, et ce n'est pas rien, l'iniquité liée à la contradiction entre l'accueil de droit de tous les bacheliers à l'université, et un concours sélectif. Outre le fait que ces *numerus clausus* n'ont jamais démontré leur efficacité sur la régulation des dépenses de santé, ils créent de *facto* une dérive élitiste conduisant insidieusement à construire une docimologie sélective et peu ou pas formative. Immanquablement, les enseignements sont asservis à



cette nécessité de classer les étudiants, d'où une double inflation, quantitative mais aussi qualitative. Résultat : des étudiants brillants gavés d'informations au détriment de toute démarche analytique ont, après deux ans, beaucoup de mal à abandonner le bachotage pour retrouver une approche d'apprentissage réflexive. Les conséquences sont dramatiques pour ceux qui échouent aux concours et doivent se réorienter. En attendant une véritable alternative, le défi est de concilier la réalité de la sélection avec une réelle ambition pédagogique pour être utile au très grand nombre d'étudiants en PAES dont moins de 30 % vont poursuivre dans cette voie.

D'IMPORTATIONS RÉNOVATIONS RESTENT NÉCESSAIRES

Au total il faut donc retenir les aspects positifs d'une réforme qui rapproche des formations conduisant à des professions synergiques, mais en insistant sur le côté non suffisant en soi du dispositif : d'une façon ou d'une autre, la mise en place de la PAES doit s'accompagner de rénovations pédagogiques profondes et, à terme, d'un autre moyen de sélection que les concours actuels. Pour finir deux remarques : pourquoi ne parle-t-on plus de « L1 santé » ? Sans doute par incompatibilité entre des filières sélectives et le concept même du LMD, car comment attribuer des crédits à un étudiant qui ne peut pas en faire état puisqu'on ne l'accepte pas en L2 ? D'autre part il est difficile de penser des cursus de formations aussi professionnalisants sans réfléchir à leur finalité, c'est-à-dire au problème sociétal du système de soins et de la santé dans notre contexte socio-politique actuel. Mais c'est une autre histoire... ●

Étudiants inscrits en 2008-2009 :

Disciplines	dont cursus licence	total
Médecine - odontologie	56 425	161 933
Pharmacie	10 645	31 221
Total santé	67 070	193 154

Habilitations : une parodie

→ par Claudine Kahane
et Bernard ROUX, deux des élus SNESUP au CNESER

La généralisation du cadrage en trompe-l'œil aboutit à dessaisir le CNESER de sa fonction de contrôle

Nous soulignons dans le mensuel de juin 2010 sous le titre « Les formations soumises aux politiques gouvernementales » les dérives dont nous étions déjà témoins au CNESER lors des premières séances « habilitations » de la vague D. Celles-ci se sont révélées dans toute leur ampleur lors de la parodie d'habilitation des « masters enseignement ».

Au-delà du débat de fond sur la contre-réforme de la formation des enseignants, tout le processus qui a abouti à l'habilitation de ces masters lors des séances des 22 juin et 20 juillet n'est qu'une version à peine caricaturale de ce nous constatons pour les autres formations.

1. DERRIÈRE UNE FAÇADE D'HABILITATION NATIONALE, LES FORMATIONS HABILITÉES SONT DE PLUS EN PLUS DIVERGENTES :

- intitulés identiques mais contenus différents (ou le contraire) selon les universités ;
- aucun cadrage des contenus et volumes horaires (un des records est détenu par la spécialité de master préparant au CAPES de physique chimie dont les volumes



Claudine Kahane

horaires s'étalent entre 1 446 heures et 941 heures selon les universités) ;

- particulièrement révélateur est le fameux critère « adossement à la recherche », très durement appliqué pour les masters universitaires « traditionnels », à géométrie variable pour les spécialités enseignement et considéré de façon très souple et versatile lorsqu'il s'agit de la délivrance généralisée du grade de master, accordée à toutes sortes de formations (des ingénieurs aux diplômés du conservatoire, en passant par les écoles de

commerce), dont certaines, notamment privées, sont scandaleusement valorisées par cette reconnaissance.

2. LE CNESER EST DE PLUS EN PLUS DESSAISI DE TOUT RÔLE DE CONTRÔLE :

- aucun débat n'est organisé en amont des campagnes d'habilitation sur les grandes orientations (critères d'évaluation, points de négociation de la DGESIP avec les universités...) et aucune vision d'ensemble de la carte des formations par champ disciplinaire n'est jamais présentée ; quand le CNESER est tout de même consulté, comme il l'a finalement été, en l'exigeant lui-même, sur la circulaire des « masters enseignement » en décembre 2009, le ministère passe outre son vote massivement défavorable (voir texte ci-contre) !
- les délais d'accès aux dossiers sont beaucoup trop courts pour que les élus au CNESER puissent prendre des contacts dans les établissements, alors même que les navettes de négociation DGESIP - universités rendent très difficile le repérage des « points délicats » car elles génèrent des avis presque exclusivement favorables de la DGESIP *in fine*. ●

Un CNESER sommé de se soumettre !

Un scandale : le ministère, devant l'ampleur de l'opposition, se livre à un tripatouillage inédit.

La séance du CNESER du 19 juillet s'annonçait pourtant comme peu favorable aux manœuvres ministérielles^(*) : dès l'ouverture, le directeur de la DGESIP s'est trouvé confronté à un vote unanime dénonçant l'urgence et l'impréparation dans lesquelles il avait été demandé aux élus d'examiner les très nombreux points à l'ordre du jour et rappelant qu'étaient restées sans réponse les questions du 22 juin adressées au ministère sur les masters « enseignement » (d'où la suspension par les organisations syndicales de l'habilitation de ces masters).

L'examen du premier dossier (transformation d'écoles de l'INSEE en un EPSCP) révélant les effets de la précipitation dénoncée, le CNESER, à l'initiative du SNESUP, demanda alors (par 17 pour et 1 abstention) un délai pour étudier et amé-

liorer ce projet. Après refus du ministère, le projet initial recueillit alors un avis très défavorable (11 contre et 1 abstention). Devant l'impossibilité de travailler dans des conditions sérieuses, la totalité des élus quitta la séance en mi-journée, ne

laissant dans la salle que quelques invités et experts (situation historique !).

Le ministère, devant un tel fiasco, opéra alors un passage en force d'une violence inédite.

Il envoya à 17 h 40 une convocation pour le lendemain matin sur le même ordre du jour. Là, prétextant une condition de quorum imaginaire, le ministère fit adopter par un simulacre de CNESER (sept votants, qui plus est pour la plupart absents la veille) la totalité des points inscrits à l'ordre du jour et dans la foulée, les masters formation des enseignants. ●

(*) Le ministère a spécialisé la séance du CNESER de juillet pour faire passer en catimini des mesures particulièrement scandaleuses, telle l'autorisation accordée en 2009 à Paris-Dauphine de délivrer le grade de master à des formations aux droits d'inscription exorbitants.



Bernard Roux

Chevaux de Troie de la LRU

→ par Arnaud Le Ny, responsable du secteur IUT, membre de la CCNIUT



Les présidents de conseils d'administration d'IUT exercent, par le biais de leur association proche du MEDEF, une action de lobbying orientée vers le point de vue des employeurs.

Si le fonctionnement démocratique des IUT s'apparente à celui des autres composantes universitaires avec un Conseil d'Institut a priori équivalent aux conseils d'UFR, celui-ci se singularise par la présence en son sein de personnalités extérieures issues du monde patronal, politique ou syndical. Autre singularité, largement ignorée dans le monde universitaire, le Conseil d'IUT se trouve présidé par une de ces personnalités extérieures et nos établissements se trouvent ainsi souvent présidés par un membre du MEDEF ou de la CGPME, alors que leurs contacts avec les équipes pédagogiques sont quasi-nuls. S'ils se contentent la plupart du temps d'une présidence de séance en laissant la parole au directeur, lui-même en général élu par le conseil précédent, leur rôle en coulisse est lui loin d'être négligeable. Fédérés au sein d'une association qui se targue d'être un lobby patronal, l'UNPIUT, ils relaient souvent les intérêts du monde économique, ou du ministère, lorsqu'ils en partagent les desseins, et sont souvent responsables des mises en place curieuses de certaines réformes : reconnaissance nationale tardive des diplômes, freins aux poursuites d'études, non-application du LMD aux IUT... Fervente partisane de la LRU

CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

La grogne anti-LRU de 2007 étouffée dans l'œuf par les institutionnels IUT, ceux-ci susciteront fin 2008 une journée « IUT morts ». Accompagnée d'un lobbying important, cette entreprise conduit le ministère à instaurer des COM entre IUT et universités.

L'intérêt gouvernemental y est patent : outre qu'il s'agisse d'une brèche dans le cadre national, son but est d'étendre ce concept comptable, sans valeur juridique aucune, aux autres composantes de l'université, mises alors en concurrence.

Pécresse crut bon revenir afficher son intérêt pour IUT's et COM's. À ce jour, seuls 62 % de ceux-ci, par la suite violés, ont été signés, parfois unilatéralement.

Ne donnons pas les IUT en pâture aux lobbyistes d'un ministère aux abois et sauvons un réseau crucial : Supprimons les COM, la LRU et l'UNPIUT.

malgré tout, son lobbyisme est très actif dans l'affaire des *collegiums* et dans l'entreprise de déstabilisation des universités, en poussant par exemple certains IUT à candidater aux labels d'excellence du grand emprunt, indépendamment de leur université, tout en se vantant d'avoir l'oreille du commissaire au grand emprunt sur ce sujet¹.

Régulièrement, le ministère utilise les IUT comme des pions d'avant-garde dans sa mise à disposition des moyens universitaires au monde économique et financier. Il semble maintenant que cette sur-représentation et le poids dis-

proportionné du monde patronal dans l'évolution du statut des IUT inspire le ministère et ressemble fortement aux propositions pour les prochaines CA des universités : des personnalités extérieures en nombre suffisant pour gérer l'établissement à leur guise, pouvant imposer des décisions lorsque l'ensemble des personnels les refuse. Toutes ces manœuvres doivent bien entendu être dénoncées haut et fort, sur le fond et sur la forme ! ●

1. Voir par exemple les propos tenus lors des États Généraux de l'ADIUT en mai, et le CR sur le site du *SNESup*.

VALÉRIE PÉCRESSE ET LES IUT : PAROLES ET BUTS INAVOUÉS

La représentation démocratique des universitaires dont le gouvernement rêve.

Après avoir promis au printemps dernier la « sanctuarisation » des IUT, la ministre s'est de nouveau concoctée une tribune médiatique en s'invitant le 2 septembre à l'IUT de Créteil-Vitry pour y clamer « son attachement à la filière technologique ». Que cachent ces paroles, accompagnées d'énormes annonces de sauvegarde de COM¹, tandis que fleurissent ça et là des projets de *collegiums* d'IUT ?

Dans la lignée des PRES et autres couches technocratiques, ces hyper-structures au fonctionnement peu démocratique² sont à la fois des outils de déstructuration du paysage universitaire, de déstabilisation du réseau national IUT et les premiers exemples de *collèges universitaires*. Tandis que le réseau IUT fonctionne à cet échelon régional par l'intermédiaire des ACD ou des ARIUT³, ce format de collèges déconnectés des quelques pôles de compétitivités que le ministère et le patronat veulent voir cohabiter à distance sont des outils clés que le ministère souhaite voir fleurir avant de les étendre à tout le paysage universitaire français, dans leur volonté de mise à disposition totale de l'enseignement supérieur et de la recherche au profit des milieux économiques et financiers. Lors de cette visite auto-satisfaite à l'IUT de Créteil, aucun représentant des personnels n'a pu s'exprimer. Seuls quelques intervenants, triés sur le volet, ont assuré que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes IUTiens.

1. Contrats d'Objectifs et de Moyens, véritables brèche dans le cadrage national des diplômes.

2. Voir les premières versions du projet de *collegium* de Lorraine, dans le dossier IUT sur le site du *SNESup*.

3. ACD : Association de Chefs de Département ; ARIUT : Association Régionale d'IUT.

Des manifestations depuis deux ans partout en France



© Flickr/E. Cabanis

Les conditions d'un nouveau souffle

→ par Marc Delepouve, coresponsable du secteur International

Le 6^e Forum social européen (FSE), précédé d'une journée de la Marche mondiale des femmes, s'est tenu à Istanbul, du 1^{er} au 4 juillet. Le SNESUP y a co-organisé trois séminaires.

Nous étions plus de 3 000 participants, loin cependant des 60 000 de la première session à Florence en 2002 ou des 20 000 de Malmö en 2008. La chute de la participation au FSE touche tous les pays européens. Néanmoins les militants ont quitté Istanbul avec l'espoir d'un nouvel élan et porteur d'un appel à se mobiliser le 29 septembre et autour de cette date où la Confédération européenne des syndicats (CES) organise une euro-manif à Bruxelles et appelle à des manifestations et arrêts de travail dans tous les pays de l'UE.

Les séminaires ont notamment porté sur le développement européen de la crise sous ses aspects financiers, économiques, sociaux et environnementaux, sur les plans d'austérité, les services publics, les droits sociaux, l'éducation, les droits de la femme, la Palestine... Ils ont permis d'échanger sur les situations nationales, de débattre sur les analyses et propositions.

Les organisations écologistes étaient peu présentes, mais un séminaire sur les liens entre les crises écologique et sociale a été organisé par des syndicats, dont la FSU, qui ont montré une prise de conscience des problèmes environnementaux. Toutefois le libre-échange international et son corollaire que constitue le pouvoir des marchés mondiaux et des entreprises multinationales ont été quasi-absents de ce séminaire. Certes des syndicalistes ont indirectement montré les conséquences

sociales du libre-échange mondial, mais le plus souvent sans le mettre en question, ni même le nommer. D'autres, ne le prenant pas en compte, ont émis des propositions chimériques, qui de plus n'articulent pas la question sociale européenne avec la solidarité internationale.

L'altermondialisation et le FSE ont un rôle indispensable à tenir pour le renversement des rapports de forces en faveur d'une autre Europe. À cette fin il leur faut accorder davantage de place aux échanges internationaux et à la géopolitique. De même devrait être

DEMANDEURS D'ASILE EXPOSÉS À LA TORTURE DANS LEUR PAYS LE COMITÉ CONTRE LA TORTURE DE L'ONU INTERPELLE LA FRANCE

22 % des demandes d'asile en France ont relevé en 2009 d'une procédure prioritaire sans recours suspensif contre un refus initial. Le demandeur peut être renvoyé vers un pays où il risque la torture avant que la Cour nationale du droit d'asile ait traité sa demande de protection. Comment présenter dans les cinq jours un dossier crédible sur son risque en cas de retour ? Le Comité s'insurge aussi contre de mauvais traitements infligés en France à des détenus.

Gérard Lauton



accrue la place accordée aux questions sociétales (culture, recherche, éducation...), d'autant que le néolibéralisme opère une transformation sociétale couvrant quasiment l'ensemble des activités humaines où sont notamment recherchées

l'irréversibilité des situations et la soumission des populations. Ce qu'illustre l'intrusion générale du principe de concurrence dans les services publics, au détriment des coopérations, de la culture du collectif et de l'intérêt général. En ce sens, le SNESUP a co-

organisé deux séminaires sur l'enseignement supérieur et la recherche, un troisième sur Sciences, technologies et démocratie. Y a

été mise en évidence la nécessité de libérer la recherche de l'emprise du marché et des entreprises afin que les sciences et les technologies (re)deviennent une légitime source d'espoir. Assainie et fortifiée, la recherche pourra et devra alors être développée de façon conséquente et contribuer pleinement aux réponses aux problèmes environnementaux et sociaux. Ce qui implique de donner une large place à la recherche fondamentale et à la recherche non finalisée ; ainsi que de respecter les libertés académiques, dans les limites de contraintes éthiques.

Deux séminaires ont porté sur l'avenir du FSE. Une quasi-unanimité s'est constituée sur la nécessité d'une meilleure organisation, puis l'assemblée finale a décidé d'une réunion à Paris dès cet automne, afin notamment de « faire le bilan du FSE et débattre de son avenir ». L'affaiblissement du FSE illustre les limites d'assemblées préparatoires ouvertes à tous, sans responsabilité identifiée, à la composition mouvante et aux équilibres ne reflétant pas le potentiel de mobilisation du mouvement social, écologique et citoyen européen. **Le FSE ne pourra faire l'économie d'un nouveau mode de préparation et de suivi. S'inspirer du Conseil international du Forum social mondial, l'adapter à la réalité européenne, pourrait être la voie à suivre.** ●

SAKINEH, EBRAHIM ET TOUS LES AUTRES

Pour la levée des condamnations barbares en Iran

Accusée d'adultère et d'un meurtre non établi, Sakineh M. Ashtiani, 43 ans, a été condamnée à une lapidation. Accusé d'homosexualité, Ebrahim Hamidi, 18 ans, y est condamné à la pendaison. Tous deux subissent violences, aveux forcés et une parodie de procès. Leurs avocats sont contraints à l'exil. Leurs proches implorent des soutiens internationaux. Le SNESUP-FSU s'associe à l'Appel pour Sakineh ainsi qu'aux démarches pour Ebrahim en vue de la levée de toute condamnation à leur encontre, de l'abolition de ces incriminations ineptes et de ces traitements barbares en Iran.

Gérard Lauton

ENTRETIEN AVEC **Jean-Claude Colliard**

Président de l'université Paris I Panthéon Sorbonne

Après un an de mandat, J.-C. Colliard, fait le point :
il est possible de contrecarrer les effets nocifs de la LRU

Jean Fabbri : Dans la recommandation universitaire via les PRES qui ressemble à un grand monopoly parisien avec transferts de locaux, voire de labos, quel est le rôle de Paris I ?

J.-C. Colliard : L'intérêt de l'opération des PRES est de permettre une amélioration de notre offre de formation et de notre capacité de recherche par des rapprochements d'équipes. Encore faut-il savoir comment cela s'organise. Un PRES ne doit pas nous conduire à casser des collaborations avec d'autres établissements.

Paris 1 se trouve dans un PRES assez original, car nous étions prévus initialement avec Paris 5 et Paris 7 mais ce projet n'a pas rencontré l'accord du ministère. Nous avons donc été priés d'inventer autre chose. J'ai souhaité un rapprochement avec de grands établissements de recherche comme l'EPHE et l'EHESS, avec le CNAM dont l'expérience sur la formation tout au long de la vie nous intéressait, et par ailleurs de grandes écoles, pour prendre un temps d'avance sur le rapprochement universités/grandes écoles. Bien entendu, je ne souhaite aucunement que ce PRES amène à casser des collaborations avec d'autres établissements, comme avec Paris 7 en géographie ou avec l'ENS.

Un PRES ne doit pas être le prétexte à une foire d'empoigne pour arracher formations



PRES n'est pas encore constitué. Pour le moment, les personnels se sentent peu concernés, sauf ceux qui participent aux instances, mais s'ils sont associés aux projets leur intérêt s'éveille. Cela étant, nous n'avons pas du tout l'intention d'aller vers une fusion ou une perte d'identité. Le PRES est d'abord un espace de coopération renforcée.

Le cadre de la LRU pousse-t-il les présidents d'université à un nouveau rôle ?

J.-C. C. : Je suis juriste d'origine et si le texte de la loi est une chose, la manière de l'appliquer et de le faire vivre en est une autre. Ici à Paris 1, les personnels n'étaient pas très favorables à la loi LRU. Elle existe, il faut vivre avec, et nous avons adopté une charte de gouvernance, destinée dans notre esprit à prémunir

▼
Prémunir l'université des dérives possibles que contient cette loi, notamment concernant le « pouvoir féodal » du président
▲

l'université des dérives possibles que contient cette loi, notamment le fameux « pouvoir féodal » du président. Cette charte indique, par exemple, que le président s'engage à ne pas user du droit de veto sur le recrutement des personnels. J'ai indiqué, quand j'ai été candidat à la présidence, il y a un an et demi, que j'avais l'intention de respecter cette charte, et je m'y suis tenu. Nous avons pris des précautions tout en respectant la loi afin d'éviter que les risques qu'elle contient ne prennent trop de consistance.

ou labos à la concurrence. Nous essayons de faire en sorte qu'il n'y ait pas de conflits de PRES à PRES et nous commençons à mettre en place une réunion des présidents des PRES d'Ile de France avec l'idée de généraliser la non-agression.

Ces enjeux sont-ils perçus par les personnels des établissements ? N'ont-ils pas l'impression d'une opération qui passe au-dessus de leur tête ?

J.-C. C. : Nous sommes seulement à la phase de la rédaction des statuts. Officiellement le

L'aspect évaluation permanente type Shanghai qui met une pression concurrentielle sur les équipes, n'interfère-t-il pas avec une forme de sérénité critique et collégiale ?

J.-C. C. : Le classement de Shanghai est une opération grotesque dont on ferait mieux de ne pas parler. Il ne présente aucune réalité scientifique et n'a en fait aucun intérêt. Je suis un peu navré de l'importance que cela a pris en France, plus ici qu'ailleurs. Pour autant, je ne suis pas hostile à l'évaluation à condition qu'on ne soit pas évalué sans cesse. Je suggère que les corps de contrôle, dont je ne mésestime



© Université Paris I Panthéon Sorbonne

Centre de Tolbiac de Paris I

pas l'importance, s'organisent dans le temps, cela nous permettrait de répondre sereinement. Sur le fond, en tant que citoyen je ne crois pas beaucoup à l'intérêt de cette compétition entre universités, bien qu'en tant que président de Paris 1, j'ai la faiblesse de penser que notre université n'a rien à craindre de la comparaison. Je ne suis pas sûr qu'il faille un tel type de compétition entre les universités françaises, ou alors, si on le fait, cela ne peut être que pour identifier celles qui ne vont pas bien pour les aider à aller mieux. Mais je ne crois pas que ce soit l'objectif !

Comment caractérisez-vous cette rentrée ?

J.-C. C. : Paris 1 a un manque de surfaces considérable. Nous sommes l'université la plus mal dotée de France. Même si les choses vont s'améliorer, le ministère vient de nous attribuer une part importante de la caserne Lourcine et je suis sensible à cet effort. Mais cette année nous avons en plus un certain nombre de travaux en Sorbonne qui nous privent d'amphis. La rentrée va être très difficile en termes de locaux. Les difficultés sont les mêmes concernant le logement étudiant s'il y a des efforts, il n'y a pas encore de progrès significatifs ; le logement privé est toujours à des prix prohibitifs. Je suis très frappé de voir que cette question touche aussi les jeunes enseignants et chercheurs. Est-il normal, qu'aujourd'hui, un enseignant en début ou milieu de carrière ne puisse se loger à proximité de l'endroit où il travaille ? Nous commençons à avoir un phénomène très curieux, le « turbo prof » à l'envers, c'est-à-dire des professeurs qui habitent en province et prennent le TGV pour travailler à Paris car ils n'ont pas les moyens de s'y loger. C'est une vraie question qui pose un problème général de la fonction publique de l'État : est-il normal de ne pas pouvoir se loger au centre de Paris quand on est fonctionnaire ? La faiblesse des traitements en est la raison essentielle.

Vous avez été membre du Conseil Constitutionnel. Pensez-vous qu'un nouveau cadre législatif pour les universités soit nécessaire ?

J.-C. C. : Je pense que le problème est moins dans les textes de loi que dans l'application de la loi. Je ne suis pas sûr que les universités aient besoin de nouvelles lois. Elles ont besoin d'éviter les risques de dérive contenus dans la loi précédente. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec Mme Bazy-Malaurie qui présidait la mission d'évaluation de la LRU et qui vient d'être

nommée au Conseil Constitutionnel. Je suis très attaché à ce que tous les étudiants sur tout le territoire français puissent avoir les mêmes chances en termes d'accès aux disciplines, aux formations, et en termes de qualité de l'enseignement. Comment concilie-t-on cette exigence nationale et l'autonomie ? Cela demande une réflexion sur ce

que l'on attend de l'enseignement supérieur. On ne peut pas faire des M2 pointus dans toutes les universités. Il faut avoir une réflexion sur l'articulation entre autonomie, besoins locaux et exigence nationale. Vaste chantier ! ●

Propos recueillis par Jean Fabbri et Latifa Rochdi

RIEN DE NEUF POUR LE LOGEMENT DES ÉTUDIANTS

Une nouvelle année universitaire s'ouvre avec des loyers toujours plus lourds.

Familles et étudiants sont confrontés à une pénurie de logements adaptés...les

promesses de construction restent pour l'essentiel dans les cartons alors que les

besoins explosent. Dans les villes métropoles comme Paris, se loger à

proximité (relative) des sites universitaires centraux est mission

impossible. Les montants des loyers,

révisables lors de chaque changement de locataire – ce qui pour les studios, T1

ou T2 visés par les jeunes est fréquent – sont entraînés dans une spirale

d'augmentation et peuvent atteindre des sommets pour des surfaces et des conditions de confort qui sont d'un autre temps. Comme en d'autres domaines, les

avantages fiscaux (ces fameuses niches !) accordés pour favoriser la croissance du parc immobilier privé n'ont en rien servi à « fluidifier et assainir » le marché. Les

réhabilitations de locaux du CROUS prennent du retard quand elles ne sont pas

prétextes à d'autres visées immobilières comme à Antony. Quant aux opérations « casernes » qui mettent en scène la ministre devant des sites du ministère de la

défense, elles sont l'occasion de curieuses opérations financières entre ministères... et ne portent que sur un nombre dérisoire de logements sur tous les plans (logements, bourses avec un vrai dixième mois...) le compte n'y est pas.



Une campagne pleinement justifiée

Réussir ses études est un job à plein temps !

800 000 étudiants sont obligés de travailler pour financer leurs études

unef Une allocation d'autonomie pour tous les étudiants !

unef.fr

Une archéologie de proximité qui ouvre sur des métiers passionnants

→ par Joëlle Burnouf, professeure d'archéologie médiévale à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne^(*)



L'archéologie médiévale produit des interprétations au cœur du monde actuel, à la croisée des disciplines et au contact des technologies de pointe.

Joëlle Burnouf présente ce champ d'étude et ses enjeux très politiques.

L'archéologie est l'étude des sociétés à partir de la documentation matérielle qu'elles ont laissée. Si l'histoire « académique » travaille sur la documentation écrite ou parlée, nous interprétons des objets, cassés en général, que nous avons mis au jour. La matérialité de notre documentation nous rapproche de l'ethnologie, de l'anthropologie et de la sociologie au sens de Latour. Lequel démontre avec l'exemple de la clef prussienne, comment l'objet est créateur de lien social... L'archéologie, le « matériel enfoui » ont toujours été l'objet d'enjeux idéologiques et de pouvoir (cf. Alain Schnapp)⁽¹⁾.

L'archéologue a une grande responsabilité car pour connaître, il lui faut détruire sa documentation à l'inverse de l'historien de l'écrit. Il y a au moins un site important tous les kilomètres. Sur le trajet du TGV-Est, il y en a eu 800 de découverts dont 400 ont été fouillés.

UN ESSOR INTERDISCIPLINAIRE

L'archéologie est devenue moderne avec les Sciences de la Terre (fin XVIII^e et XIX^e siècles) qui ont permis la Préhistoire et sonné le glas d'une *Histoire Naturelle* d'inspiration déiste.

L'archéologie médiévale⁽²⁾, plus récente, s'est dotée d'un premier laboratoire en 1955 (Caen) qui a intégré des historiens. Avant, elle était dévolue aux édifices du culte et nécropoles, et aux grands monuments, c'était une « archéologie chrétienne ». Rares jusqu'aux années 80, les médiévistes sont enfin reconnus dans la Culture, les collectivités, universités, équipes CNRS. Ils sont 476 sur 2000 à l'INRAP. Ils ont connu le *boom* de l'archéologie urbaine des années 70 avec les chantiers en cœur de ville. À Saint-Denis, une municipalité engagée a fait créer l'un des premiers services d'archéologie dirigé par des médiévistes (autour de la basilique...).

ATOUTS ET OBSTACLES INSTITUTIONNELS, JEUX CONCURRENTIELS

Le rattachement de l'archéologie à la Culture (MINCULT) remonte à la loi de 1913 de protection des monuments historiques dont les mégalithes. Avant la loi de 2001 (modifiée 2003), il fallait défendre les projets auprès des aménageurs. La loi de 1913 permettait (on menaçait le site de classement), de faire céder les aménageurs. Une Sous-Direction de l'Archéologie est créée en 1979, à l'Archéologie préventive débute dans les années 70, donne son nom à une loi au début des années 2000 et à l'INRAP comme établissement public de recherche. Certains « académiques » l'ont vu d'un mauvais œil et nié l'activité de recherche. C'est un non-sens : quand on met une pointe de truelle sur le sol, il y a de la recherche dès le départ.

L'INRAP est sous tutelle du ministère de la recherche et du MINCULT qui mène un combat douteux. Depuis le



décret de 2003, l'INRAP opère les sondages de diagnostic et soumissionne pour les fouilles comme les entreprises privées⁽³⁾. MINCULT et CNRA⁽⁴⁾ les ont de facto favorisées, sur les traces de l'archéologie anglaise *thatcherisée*, ou belge et suisse. Des régions ont résisté. Ces entreprises n'ont pas les compétences de l'INRAP, font du dumping, sous-traitent, empêchant toute synthèse, et coûtent cher. L'INRAP a un énorme potentiel en méthodologie : de grands décapages ne se font pas avec pinceau et truelle... il faut de la logistique. Les aménageurs connaissent son savoir-faire et sa fiabilité. Les entreprises,

une fois dépensée l'enveloppe, quittent le chantier ou parfois ne fouillent que ce qui les intéresse.

L'ARCHÉOLOGIE AU CŒUR DES DÉBATS DE SOCIÉTÉ

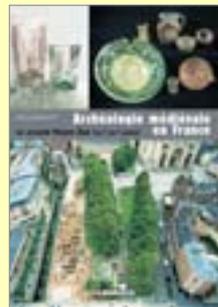
Les grands décapages ont éclairé le monde rural médiéval : en passant de 100 m² il y a 30 ans à 40 hectares, on voit mieux le paysage avec ses réseaux de fossés, parcellaires et chemins. Les préhistoriens et protohistoriens nous ont appris l'environnement et le labo⁽⁵⁾. Comme en fouillant, on trouve d'abord les couches des XIX^e, XVIII^e, etc. (bâti, mobilier, faïences...) l'archéologie du moderne et du contemporain connaît un essor. Le critère d'*archéologicit*é n'est pas lié à ce qui est vieux. Un frigidaire est traitable comme objet archéologique avant même d'être jeté. Un ticket de métro aussi. En effet, notre *entrée* est celle de la fabrication : l'objet ouvré n'est pas seulement révélateur de pratiques sociales, mais il produit aussi du social. Nos réflexions sont un produit de notre vie dans une société. Le boom des fouilles sur le péri-urbain (banlieue) rejoint ce que traitent géographes,

▼
L'objet ouvré n'est pas seulement révélateur de pratiques sociales, mais il produit aussi du social
▲

urbanistes, aménageurs du territoire, sociologues, y compris sur l'exclusion. L'archéologue se nourrit des plus récents concepts. Les sociétés, à partir de la protohistoire « récente » (fer, bronze), ont pesé sur leur environnement. Le XX^e et le XXI^e siècles sont ainsi en matière d'environnement les héritiers du Moyen Âge. Le réseau de voies antiques est très comparable, en terme de grands travaux d'infrastructure à celui des lignes TGV. Près de Rennes, la découverte de zones humides a permis à l'aménageur de corriger son projet. Dans les DOM-TOM, on fouille bâtiments et cimetières de l'époque coloniale. Les sépultures nous éclairent sur pratiques funéraires et pathologies. Les archéologues sont bien au cœur des débats de société. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

(1) La Conquête du passé : aux origines de l'archéologie.
 (2) Cf. Travaux de Florence Jourmo. cf. I. Cartron et L. Bourgeois.
 (3) Les fouilles sont payées par l'aménageur.
 (4) Conseil National de la Recherche Archéologique.
 (5) Palynologie, dendrochronologie C14 analyses isotopiques.
 (*) Par ailleurs présidente de la section disciplinaire du CNESER.



À consommer sans modulation

→ par Noël Bernard, responsable du secteur Situation des Personnels

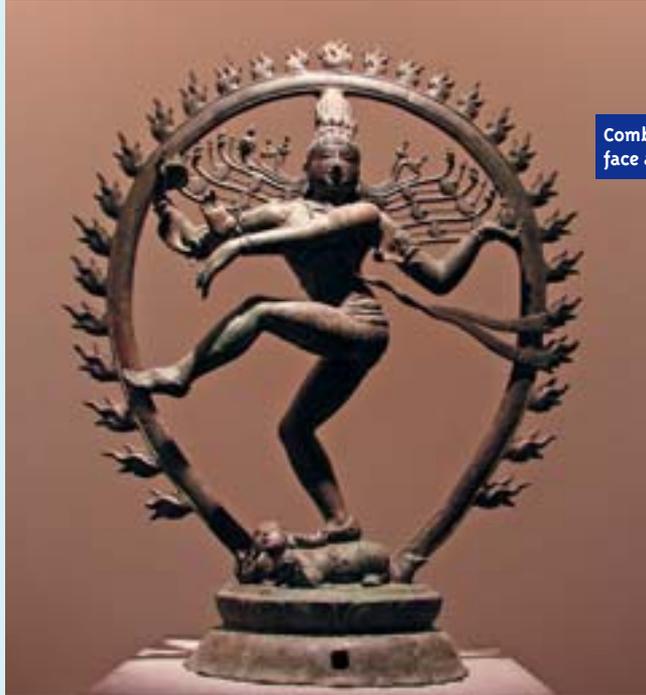
Il n'existe réglementairement aucun lien entre modulation de service et tableau d'équivalence des tâches. Imposer l'extension de celui-ci à l'ensemble des enseignants de statut second degré et des enseignants non titulaires est un bon moyen d'en faire un outil de justice et d'amélioration des conditions de travail.

De nombreux enseignants-chercheurs vont découvrir à cette rentrée une nouveauté : la feuille de service attribuée par leur chef d'établissement, comprenant des tâches autres que d'enseignement selon un tableau d'équivalence adopté par le CA, et selon des règles de répartition également adoptées par le CA. Les premières remontées sont alarmantes. Le « mode d'emploi » envoyé par le ministère, qui aurait dû aplanir les disparités, n'a eu aucun effet, et chacun a accommodé à sa sauce le référentiel publié dans l'arrêté du 31 juillet 2009, qui n'avait fourni qu'une liste à minima des activités à prendre en compte et avait omis toute indication horaire.

Comparons par exemple les équivalences prévues pour le suivi de stages : tel établissement accorde 2 heures/TD par étudiant, tel autre entre 4 heures/TD et 7 heures/TD, tandis qu'un troisième compte 1 heure/TD par semaine de stage. D'autres activités échappent à toute définition : ainsi la responsabilité de filière est souvent laissée à l'appréciation des composantes dans de larges fourchettes pouvant avoisiner les 50 heures/TD. Ces disparités touchent également le choix des activités, des établissements faisant librement leur marché en supprimant des activités figurant dans le référentiel et comptabilisées par certains autres.

Éviter les injustices et les manipulations ne sera pas chose facile. Nous recommandons à tous les collègues en butte à une irrégularité de se rapprocher des sections locales qui interpellent leur direction pour exiger l'égalité de traitement au moins au niveau de chaque établissement. Rappelons que la constitution et la révision périodique de ce tableau d'équivalence doit suivre une procédure détaillée dans le « mode d'emploi » et que le CTP doit pouvoir intervenir tout au long de cette procédure.

À l'occasion de ces travaux, beaucoup d'établissements ont en même temps adopté des règles de répartition des services. Ces règles constituent une autre décision, sans



Combien de bras pour faire face à toutes les tâches ?

rapport avec la première, et qui doit faire l'objet d'un document distinct. Dans ces règles de répartition on voit parfois fleurir des recours enthousiastes à la modulation de service, faisant des assauts d'ingéniosité dans les dispositions tortueuses et vexatoires. Certains collègues pourraient ainsi se voir traduire devant des CS érigés en tribunaux d'où tomberaient des couperets imposant aux « mauvais éléments » des modulations à la hausse.

Ces dispositions sont contraires, à la fois au décret qui stipule qu'une modulation à la hausse ne peut en aucun cas être faite sans l'accord écrit de l'intéressé, et à la circulaire du 30 avril 2009 qui précise que le service sur une certaine durée ne peut s'écarter en moyenne du service statutaire. Il faut également dénoncer de telles positions de CA

visant à renforcer les aspects de modulation « vase communicant » entre « bons » et « mauvais » chercheurs, et d'enseignement punitive, contre lesquels la colère légitime de la très grande majorité des universitaires avait contraint le ministère à introduire ces garde-fous.

Le lien factice entre tableau d'équivalence des tâches – un outil nécessaire à la reconnaissance de l'ensemble des travaux effectués et à l'allègement de services devenus démesurés – et modulation de service – outil d'une mise en concurrence et de recrudescence de harcèlements moraux – ne doit pas faire illusion auprès des collègues. Les sections doivent en démonter l'absence de fondement réglementaire (ce n'est écrit nulle part), et la volonté de confusion intentionnelle qu'il dénote chez des chefs d'établissements soucieux d'accroître l'autoritarisme et l'atteinte à l'indépendance des enseignants-chercheurs.

Imposer l'extension du tableau d'équivalence à l'ensemble des enseignants de statut second degré et des enseignants non titulaires est un bon moyen de redonner son véritable sens à ce tableau et d'en faire un outil de justice et d'amélioration des conditions de travail. ●

INVERSION DE CARRIÈRE : DES NOTIFICATIONS TROMPEUSES

Se craignant victimes d'une inversion de carrière, de nombreux collègues ont demandé l'application de l'article 125 de la loi de finances 2010 permettant un recalcul et la proposition d'un nouveau reclassement.

Beaucoup de collègues reçoivent une réponse proposant un classement à un échelon inférieur à leur échelon actuel et leur donnant deux mois pour accepter ou refuser cette proposition.

Bien sûr, si le classement proposé est inférieur IL FAUT REFUSER !

Si vous omettez de refuser dans le délai de 2 mois vous risquez une baisse sensible de votre rémunération.

En complément d'une dénonciation de l'insuffisance de la correction apportée aux inversions par cet article 125, les sections sont invitées, dans les établissements concernés, à protester contre ces notifications trompeuses et exiger l'envoi aux collègues de notifications dépourvues d'ambiguïté.

▼
Nous recommandons
à tous les collègues
en butte à une irrégularité
de se rapprocher
des sections locales qui
interpelleront leur
direction pour exiger
l'égalité de traitement
▲

La trésorerie, garantie de l'efficacité et de l'indépendance du syndicat

→ par Maurice Zattara, Trésorier National

Un inventaire complet des champs d'activité de la trésorerie.

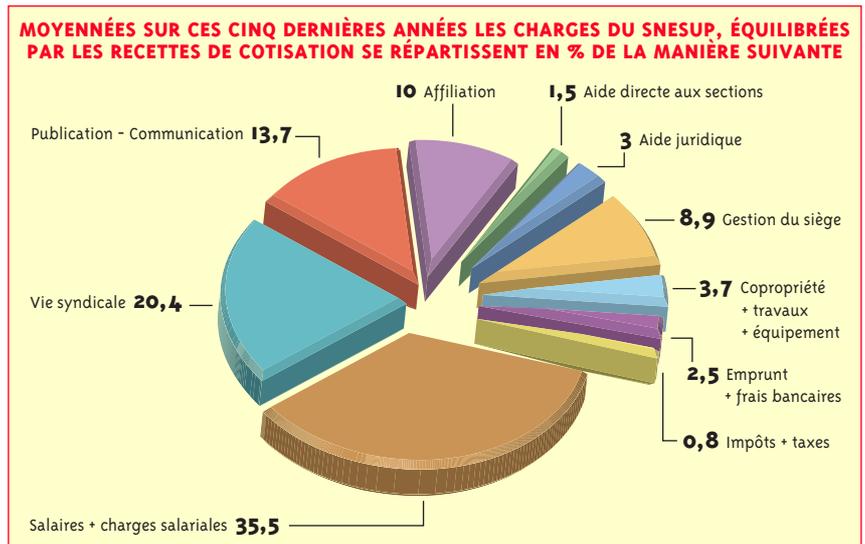
Le SNESUP est un outil de lutte. Sa force est liée à sa représentativité et à son indépendance, notamment financière. Elle est la garantie de son efficacité et de son existence même. Or, la source essentielle de financement du SNESUP, ce sont les cotisations des syndiqués. La trésorerie nationale, sous le contrôle de la CAN et de la commission aux comptes, gère les finances du syndicat en liaison avec les trésoriers et responsables des sections.

Moyennées sur ces cinq dernières années, de 2005-2006 à 2009-2010, les recettes de cotisations sont de l'ordre de 1 350 000 euros, pour un effectif moyen de 6060 et une cotisation moyenne se situant à 222 euros.

Les autres recettes, essentiellement constituées des recettes de publicité (en moyenne 30 000 euros/an) permettent d'abonder les réserves du syndicat et de faire face à des charges exceptionnelles (voir *graphique* ci-contre).

Le niveau des cotisations (et le fait que deux tiers des syndiqués aient choisi le règlement par prélèvement automatique) permet au SNESUP de faire face aux charges fixes tout au long de l'exercice budgétaire.

Le premier poste de charge est celui du personnel salarié du siège. Les rentrées régulières de cotisations permettent au SNESUP de remplir pleinement la dimension sociale de son rôle d'employeur. Ce poste représente l'une des priorités de l'exécution du budget du syndicat, lui permettant de bénéficier des services d'un personnel compétent et investi. Le deuxième poste est celui de « vie syndicale ». Il correspond aux frais de la vie syndicale courante, des assemblées générales, des autres réunions thématiques ainsi qu'à la tenue du congrès. Il est à mettre en relation avec le poste « aide directe aux sections » (demandes ponctuelles faites par celles ne disposant de trésorerie propre) dans la mesure où les frais de transport et éventuellement d'hébergement sont généralement pris en charge par la trésorerie nationale. Le troisième poste de charge est représenté par les publications et la commu-



nication. En son sein, les publications du syndicat (le mensuel, ses suppléments FDM et la VRS, coéditée avec le SNCS) représentent en moyenne sur les cinq années passées 160 000 euros. Rapportée à l'effectif moyen de 6 060 adhérents, cette charge fixe correspond à environ 26,40 euros par syndiqué.

Le quatrième poste concerne les affiliations nationales et internationales du SNESUP. La principale est représentée par notre cotisation à la FSU. Le SNESUP lui verse chaque année une cotisation (fonction du nombre d'adhérents et de l'indice moyen de rémunération de son champ de syndicalisation) Pour 2009-2010, la cotisation fédérale du SNESUP s'est élevée à 18,26 euros /adhérent (114 072 euros pour l'année).

En reliant part de cotisation fédérale et charges concernant les publications régulières du syndicat, chaque syndiqué, quel que soit le montant de sa cotisation, se voit consacrer 44,66 euros/an pour ces deux postes de charge.

Le poste gestion du siège représente l'ensemble des charges permettant le fonctionnement du siège. Bien que relativement stabilisé à hauteur de 9 % du budget il est soumis aux effets des hausses du coût de la vie.

Le poste aide juridique correspond aux actes de notre avocat conseil, tant dans le cadre des recours nationaux engagés par le SNESUP que dans le cadre de

l'assistance juridique individuelle proposée par le secteur situation des personnels. Il est à noter que la loi LRU représente un terrain contentieux propice à l'amplification de l'activité du secteur « situation des personnels ». Ce poste devra être abondé en conséquence dans les prochains exercices.

Le poste « charges de copropriété, travaux propre du siège et équipement » est stabilisé à ce niveau afin de programmer le renouvellement de l'équipement du siège, maintenir et améliorer le cadre de travail des salariées et des militants. Le SNESUP étant propriétaire de son siège il contribue à hauteur de 20 % aux charges de copropriété et doit pouvoir faire face à des travaux exceptionnels, fréquents dans les anciens immeubles parisiens.

LOI SUR LA RÉNOVATION DU DIALOGUE SOCIAL ET NOUVELLES RÈGLES COMPTABLES

Pour les prochains exercices budgétaires, le volet « représentativité des organisations syndicales et transparence financière » de la Loi sur la rénovation du dialogue social va induire de nouvelles règles comptables concernant les syndicats. Ceci impliquera des modifications des statuts du SNESUP et de son règlement intérieur qui devront être validées par notre prochain Congrès d'orientation qui se tiendra début avril 2011. Il sera traité de cette question prochainement dans ces pages. ●

Barème des cotisations syndicales 2010-2011

Pour 2010-2011, comme cela avait déjà été le cas pour 2009-2010 le barème des cotisations a été reconduit sans augmentation par rapport à celui de l'année précédente (CAN du 28/06/09).

CORPS / ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés / PLP / PTA ENSAM	128 €	137 €	149 €	152 €	162 €	174 €	181 €	195 €	207 €	218 €	240 €
Biadmissibles	130 €	149 €	154 €	162 €	174 €	183 €	193 €	207 €	218 €	240 €	252 €
Assistants	130 €	149 €	162 €	175 €	189 €	197 €	207 €	218 €	247 €		
Agrégés / PT ENSAM	138 €	162 €	175 €	190 €	203 €	216 €	232 €	248 €	269 €	286 €	297 €
MCF / M-Assistants	165 €	188 €	206 €	231 €	247 €	263 €	271 €	286 €	297 €		
Certifiés HC	181 €	205 €	218 €	235 €	254 €	272 €	286 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	240 €	255 €	269 €	284 €	297 €	(A1) 323 €	(A2) 332 €	(A3) 354 €			
PR1	297 €	(B1) 354	(B2) 368 €	(B3) 388 €	(C1) 408 €	(C2) 421 €	(C3) 426 €				
PR EXC	(D1) 426 €	(D2) 446	(D3) 465 €	(E1) 465 €	(E2) 482 €						
Vacataires	36 €	Cotisation hors barème : cotisation annuelle = 7,7 % du traitement brut mensuel. Collègues à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata.									
Lecteurs	63 €	Retraités : 40 % de la cotisation correspondant à l'indice terminal de carrière (cf. barème retraités). Enseignants hospitalo-universitaires : + 50 % tous indices.									
Alloc. Moniteurs / ATER	98 €	Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à l'indice de rémunération.									

ATTENTION : compte tenu des dispositions fiscales, le coût effectif de votre cotisation est de 34 % du versement effectué selon les indications de la grille. L'attestation de cotisation vous sera envoyée en début 2011 pour un règlement transmis avant le 31/12/10.

Formulaire 2010-2011

D'ADHÉSION
 DE RENOUVELLEMENT
 DE MODIFICATION

M. Mme Mlle
 Nom d'usage _____ Prénom _____ Année de naissance _____
 Établissement _____ Composante _____
 Catégorie _____ Classe _____ Échelon _____ Discipline _____ Section du CNU _____
 Unité de recherche _____ Organisme _____ Section au CoCNRs _____
 Tél. domicile _____ Tél. portable _____ Tél. prof. _____ Fax _____

Adresse électronique pour courriel SNESUP (très lisible, merci) _____

L'indication d'une adresse électronique usuelle (de préférence personnelle) est de première importance pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales que pour le suivi des questions personnelles.

Adresse postale pour les bulletins et courriers SNESUP et FSU _____

Formulaire et règlement à transmettre à un responsable SNESUP local ou à envoyer à :

SNESUP-FSU — 78, rue du Fbg-St-Denis, 75010 Paris Date : _____ Signature : _____

Vous pouvez régler votre cotisation par chèque (libellé à l'ordre de « SNESUP ») ou choisir le règlement par prélèvement automatique qui permet le fractionnement de la cotisation en 6 fois s'il est contracté en début d'année. Dans ce cas, demandez le formulaire d'autorisation de prélèvement à tresorerie@snesup.fr ou au 01 44 79 96 16, ou téléchargez-le (<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Se-syndiquer>) afin de le renvoyer signé et accompagné d'un RIB avec cette fiche.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

Retour sur le médiocre congrès de Dijon

→ par Christophe Pébarthe, *PSO*

Le congrès d'étude du SNESUP de juin 2010 fut médiocre. Sur deux des quatre thèmes retenus, faute d'une préparation suffisante, qui aurait permis d'envoyer moins tard aux participants des dossiers bien étayés permettant d'en débattre, il n'a pas été possible d'aboutir à un vote sur des textes issus des ateliers. La mise au point et l'approbation des textes manquants ont été déléguées à la CA de juin, laquelle, finalement, n'a rien eu à discuter : sous prétexte de délai de publication, des textes non approuvés avaient déjà été publiés dans le supplément du mensuel de juin...

Ce congrès est symptomatique du fonctionnement de notre organisation : en raison du manque de syndiqués investis à tous niveaux, la poignée de militants restants cumule les mandats, jongle avec les échéances, se trouve surchargée de tâches par une multiplication de problèmes surgissant de tous côtés.

Dès lors prétendre faire fonctionner les secteurs du syndicat à plein régime en vue d'aboutir à des propositions consensuelles pour l'échéance du congrès de 2011 sur la base d'un débat qui n'a pas eu lieu et qui, dans les conditions actuelles, ne peut avoir lieu, est une véritable gageure.

Parallèlement, avec l'entrée en vigueur



Au congrès de Dijon

© Didier Chamma

progressive de toutes les dispositions de la loi LRU, le nombre de problèmes individuels et collectifs croît dangereusement. Beaucoup nécessitent des connaissances pointues des textes officiels et procédures, des techniques de recours, et les collègues se tournent de plus en plus nombreux vers le SNESUP alors que peu de syndiqués, et même de militants les possèdent.

Nous, membres des instances du SNESUP au titre du courant de pensée Pour un Syndicalisme Offensif (PSO), pensons que notre syndicat doit impérativement se préoccuper de former de

nouveaux militants, et souhaitons notamment qu'il consacre des moyens à se doter d'une structure juridique ayant pour mission de développer l'expertise syndicale en la matière, et de produire des outils de formation et d'action pour les syndiqués désireux de s'investir, leur permettant par là même de s'investir dans des débats qui seront tranchés par le vote des militants au moment du prochain congrès d'orientation de 2011. ●

Pour contacter PSO, envoyer un courriel à Philippe Enclos (philippe.enclos@free.fr)



Anne Mesliand

→ par François Bouillon pour la rédaction

Dans un syndicat, l'engagement des militants est tout autant affaire de sentiments, d'affects, de passions que de raisons. C'est cela qui fonde leur solidarité ; ce sont des femmes et des hommes avec leur cœur et leur intelligence qui en sont les artisans.

C'est peu dire qu'Anne a mis beaucoup d'elle-même dans le SNESUP et en par-

ticulier dans cette aventure commune qu'a été la création du nouveau mensuel dont elle a assuré la co-rédaction en chef avec la responsabilité de la coordination de toutes les publications du syndicat : VRS, FDM. Elle y a excellé tant par sa créativité intellectuelle, sa capacité de synthèse, que par la précision de sa lecture des textes et des photos.

Cette aventure ne fut pas toujours un long fleuve tranquille. La diversité des personnalités qui composait la rédaction étant à la fois source de disputes, au sens premier du terme, et génératrice d'innovation. Cette diversité est une richesse à condition toutefois qu'elle s'étaye sur le respect, l'amitié, la reconnaissance mutuelle. Tel a été le cas. Avec Anne nous sommes en amitié. La réciprocité de nos échanges ne s'est

jamais démentie et durera. Femme de convictions fortes, elle sait que la loi de la vie est la transmission. Qu'à un moment de votre existence, même si cela peut être un peu douloureux, il faille transmettre ce à quoi vous êtes très attachés parce que vous avez mis beaucoup de vous-même, elle en est convaincue.

Aujourd'hui la force de ses engagements vient de la porter vers de nouveaux horizons. Elue au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; elle gardera intact son engagement syndical. Elle pourra déployer dans sa nouvelle mission tout son savoir et conquérir de nouvelles compétences. Sa vie professionnelle et sociale de femme sera sur une nouvelle trajectoire et il faut s'en réjouir. Nous en sommes heureux pour elle. ●

PUBLI-COMMUNIQUÉ



« C'était mon premier poste en école primaire, je surveillais la récréation quand un élève s'est cassé le bras. Le lendemain Aie, Aie, Aie ! Voilà que ses parents m'accusent de défaut de surveillance. J'étais un peu perdu face à la situation. J'ai appelé la MAIF. À mon grand soulagement, j'ai appris que ma défense serait assurée grâce à l'Offre Métiers Éducation. Et j'ai eu en plus le soutien d'un correspondant local. »

SALLE DES PROFS



« C'est comme moi avec mes nouveaux voisins, impossible de s'entendre, l'impasse totale, zéro communication. Heureusement avec mon contrat Raqvam, j'ai pu profiter des conseils juridiques de la MAIF pour trouver une solution simple et retrouver une vie plus silencieuse. »



Avec Raqvam et Offre Métiers Éducation, c'est rassurant de se savoir entouré aussi bien dans sa vie privée que professionnelle.

PS/ En plus sur www.maif.fr, 5 minutes m'ont suffi pour être bien assuré.

OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION ET ASSURANCE HABITATION RAQVAM

Parce qu'on ne sait jamais dans quel cadre on aura besoin de son assureur, la MAIF a créé le contrat Raqvam et, en partenariat avec les Autonomes de Solidarité Laïques, l'Offre Métiers Éducation*. Deux assurances parfaitement complémentaires qui vous assurent le meilleur niveau de protection aussi bien dans votre vie privée que professionnelle.

AUX CÔTÉS DES ENSEIGNANTS DEPUIS PLUS DE 75 ANS.



Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 (Prix d'un appel local).

* L'Offre Métiers Éducation est un contrat proposé par la coassurance MAIF et USU, mutuelle d'assurance des Autonomes de Solidarité Laïques.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79028 Niort cedex 9, Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré
RCS Niort : B 341 672 681 (87 B 106) - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

95% des cotisations acquises par la MGEN sont redistribuées pour les soins et les services rendus à ses adhérents.

C'est, de loin, le plus important des taux de redistribution pratiqués en France par les complémentaires santé.

C'est surtout la concrétisation de la solidarité et du non profit, que la MGEN doit aux 3,5 millions de personnes qu'elle protège.



“
95%
des cotisations
reversées
aux adhérents
sous forme
de prestations :
bien plus qu'une
mutuelle,
la référence
solidaire !
”



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Ensemble National, n°101 00 30, MGEN Sa, n°101 00 30, MGEN Fils, n°101 00 30, mutuelles membres auxiliaires de l'ensemble de son réseau de la Mutualité - MGEN Adhérents membres de l'ensemble de son réseau de la Mutualité - MGEN Cotisations de santé, n°101 00 30, MGEN Cotisations de santé, n°101 00 30, mutuelles membres auxiliaires de l'ensemble de son réseau de la Mutualité